

Attar : « la consommation nationale d'énergie durant les neuf premiers mois de 2020 recule de 6% »

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mercredi 04 Novembre 2020 / N° 990

Prix : 20 DA

CEM et lycée :

4,7 millions d'élèves rejoignent les classes

Après le plébiscite de la nouvelle constitution par le peuple

L'Algérie réalise un grand pas vers son immunisation

Référendum constitutionnel :

Goudjil : « l'Algérie entame une nouvelle période de l'histoire du pays »

Zones d'ombre:

Attar recense plus de 21.000 projets de raccordement à l'électricité et au gaz

Présidence

Le Président Tebboune "réagit au traitement" et son état de santé "s'améliore progressivement"



Fret maritime :

« La vaccination est "impérative" pour les personnes à risque » insiste Fourar



Industrie pharmaceutique:

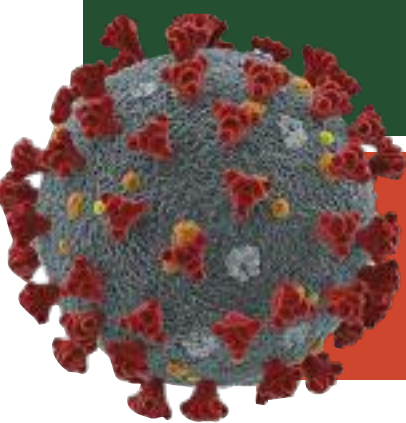
Ferhat Aït Ali Braham, reçoit l'ambassadeur d'Italie à Alger, Pasquale Ferrara

Réseau de transport de l'électricité :

Modification de certaines dispositions relatives aux règles techniques

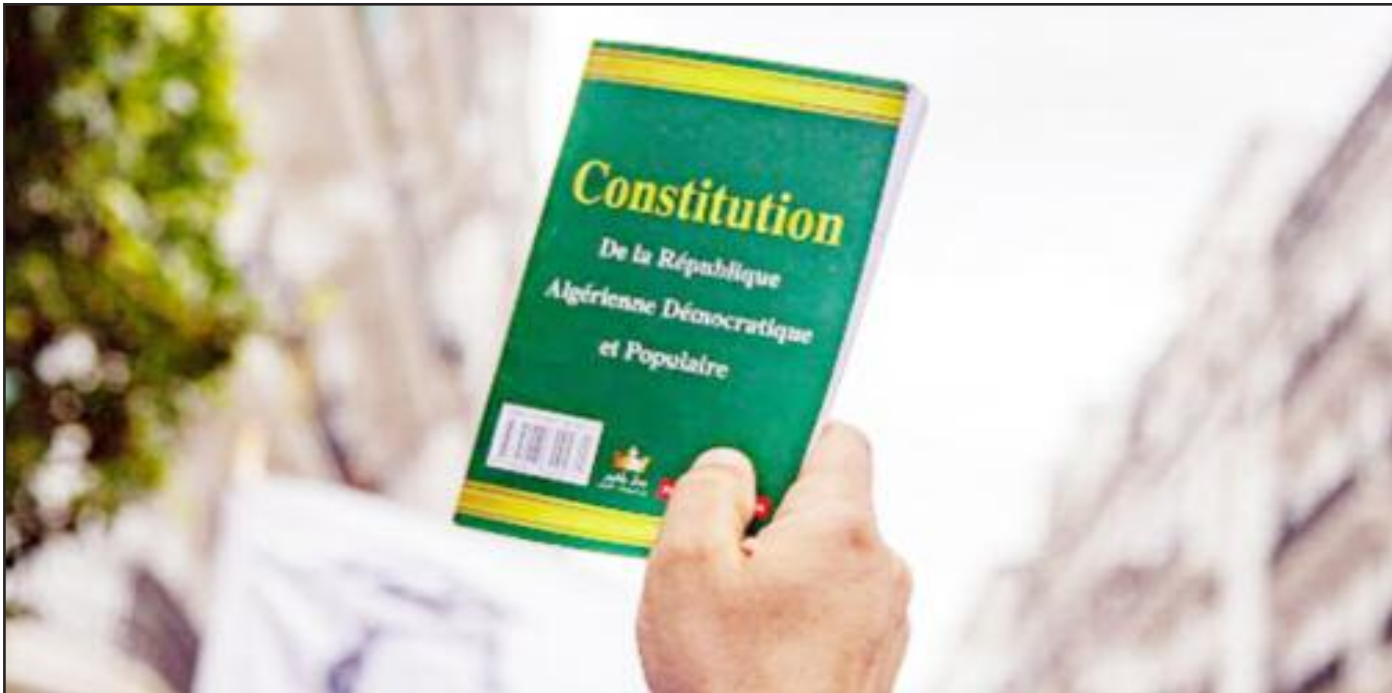
Coronavirus:

405 nouveaux cas, 194 guérisons et 9 décès ces dernières 24 heures en Algérie



Après le plébiscite de la nouvelle constitution par le peuple

L'Algérie réalise un grand pas vers son immunisation



Après que le peuple se soit prononcé pour le projet d'amendement constitutionnel, l'un des principaux engagements du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie s'apprête à amorcer une nouvelle ère politique. La classe politique qui s'est félicitée de l'approbation de ce projet, a estimé que la nouvelle Constitution se veut une rupture avec la corruption et avec ceux qui ont voulu détruire la nation" et constitue "une réponse aux revendications exprimées par le Hirak populaire authentique, ajoutant que le peuple est la source de tout pouvoir et que la souveraineté nationale lui appartient exclusivement. A ce titre, plusieurs acteurs de la scène politique nationale ont relevé que cette constitution amendée vient parachever le processus d'édification de l'Etat national et se sont dits "convaincus" que cette constitution répond aux aspirations du peuple algérien. Ces acteurs ont estimé que le vote en faveur du projet de révision de la Constitution constitue "un pas vers l'immunisation du pays", rappelant, à cet égard, que l'Algérie a engagé la révision de la Constitution qui s'inscrit dans le cadre des réformes décidées par le président Tebboune, qui avait promis une révision de la Loi fondamentale du pays durant la première année de son mandat présidentiel. Cette Constitution est considérée comme un nouveau départ vers l'édification de l'Algérie nouvelle et contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays. Ils ont souligné que l'amendement constitutionnel ouvrira des perspectives prometteuses dans l'édification de l'Algérie nouvelle et consacre la souveraineté et la volonté du peuple dans le cadre de l'égalité et de la justice loin des dépassements et de toute forme de corruption. Le président de la République avait affirmé que le projet d'amendement constitutionnel s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'Etat moderne et répond aux revendications du Hirak populaire authentique, soulignant avoir veillé à ce que la Constitution, dans sa nouvelle mouture, soit "le plus largement consensuelle". Il avait indiqué que les principaux contours de l'amendement de la Constitution portaient sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du président de la République pour prévenir les dérives autocratiques, la séparation et l'équilibre des pouvoirs, précisant que le référendum sera suivi d'une révision du code électoral devant assurer "les garanties de régularité des élections pour la préservation de la volonté populaire" et favoriser "l'émergence d'une nouvelle génération d'élus sur la scène politique". En outre, es résultats du référendum sur l'amendement de la Constitution ont été considérés par la prési-

dence de la République comme l'expression "réelle et intégrale" de la volonté du peuple et démontrent que le Président de la République a tenu ses engagements. "Ces aspirations pour un changement radical de l'organisation politique, économique et sociale dans notre pays interviennent à un moment où le monde entier fait face à une crise multidimensionnelle résultant d'une pandémie durable et récurrente qui a affecté toutes les sphères de la vie économique et sociale et n'a épargné aucune région du monde", relève le communiqué, ajoutant que "le Président de la République avait voulu que cette consultation se fasse directement en donnant la parole au peuple algérien pour s'exprimer sur ce qu'il envisage pour son avenir et pour l'avenir des générations futures". La date du 1er novembre 2020, précise la même source, "n'est pas un choix fortuit, elle est le lien naturel avec notre passé glorieux, celui du 1er novembre 1954, date du déclenchement de la Guerre de libération nationale par le peuple algérien qui s'est réapproprié sa souveraineté sur son territoire, ses richesses et s'est libéré du joug du colonialisme". Les résultats du scrutin "ont démontré que la transparence et la probité de ce scrutin ont été totales", affirme le communiqué, soulignant que les résultats annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections "sont l'expression réelle et intégrale de ce que le peuple a voulu. Ils démontrent que Monsieur le Président de la République a tenu ses engagements pour qu'enfin soit entamé le processus qui permette l'expression libre et démocratique du peuple algérien sur tout ce qui concerne son destin". "Dorénavant, et dans la continuité des élections du 12 décembre 2019, toutes les élections seront l'expression des aspirations de ce que souhaite le peuple algérien pour son avenir", souligne le communiqué, avant d'ajouter que "le Gouvernement s'est abstenu de toute interférence dans l'organisation des élections conformément à la loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 qui a conféré les pleins pouvoirs à l'Autorité nationale indépendante des élections". La même source estime que "les résultats sont à la hauteur de son attente dans un contexte particulièrement contraignant marqué par les mesures préventives de lutte contre le Coronavirus (COVID-19)", ajoutant qu'"en ce moment historique, les citoyens et les citoyennes ont encore une fois exprimé l'attachement du peuple algérien à son unité nationale, à la crédibilité de ses institutions et à sa souveraineté pleine et entière".

M. H

Grippe saisonnière « La vaccination est "impérative" pour les personnes à risque » insiste Fourar

Le Directeur général de la Prévention et de la Lutte contre les maladies transmissibles, Dr Djamel Fourar, a insisté, hier à Alger, sur "l'impératif" de la vaccination contre la Grippe saisonnière pour les personnes à risque, soulignant la conjoncture sanitaire actuelle liée au Coronavirus, à l'origine d'une "pression" sur les structures de santé publique. "Le vaccin antigrippal est indispensable aux personnes à risque. Comme en 2019, cette année, nous avons enregistré une pression sur ce produit, d'autant que les unités publiques de soins sont déjà en souffrance en raison de la pandémie de la Covid-19 face à laquelle il y a un déficit en personnels de soin", a déclaré Dr. Fourar, lors d'un point de presse, à l'occasion du lancement officiel de la campagne nationale de vaccination, organisé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Et de détailler les catégories de personnes à risque, à savoir les personnes âgées de 65 ans et plus, les adultes et enfants présentant une pathologie chronique et celles souffrant de cardiopathies, d'affections pulmonaires chroniques, métaboliques (diabète, obésité, etc), d'affections rénales, les femmes enceintes, les professionnels de la santé, etc. Soulignant "la dangerosité" de la Grippe saisonnière, il a rappelé que ses complications ont coûté la vie, en Algérie, à 20 personnes en 2019 et à 26 autres en 2018, alors qu'elle est la cause de 650.000 décès annuels au monde, faisant savoir que le vaccin adopté par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est préconisé contre 4 virus au lieu de 3 en 2019, et que dans la stratégie de celle-ci, "il n'est pas indiqué que tout le monde doit être vacciné". Tout en rappelant que la campagne de vaccination de la saison 2019-2020 n'a débuté que le 10 novembre, il a fait savoir que la distribution des vaccins au niveau des établissements publics de santé a été entamée cette année le 30 octobre dernier, rappelant qu'une quantité de 1.8 million de doses a été réceptionnée et, "si besoin", un second lot sera commandé ultérieurement. Assurant qu'"aucune région" du pays ne sera "exclue" de l'approvisionnement en vaccin antigrippal, la Directrice générale de la Pharmacie au ministère de la Santé, Pr Ouahiba Hadjoudj, a souligné, de son côté, que celui-ci n'est pas "un remède" mais qu'il est préconisé seulement à titre "préventif", recommandant aux citoyens de "ne pas se faire vacciner pendant les symptômes de la grippe, mais d'attendre la disparition de celles-ci". Tout en insistant sur le respect des "gestes barrières" aussi bien contre la grippe saisonnière que contre la Covid-19, la Sous-directrice des Maladies prévalentes et des Alertes sanitaires au même département, Dr Samia Hammadi, a tenu à préciser que le vaccin contre ce type de grippe "ne protège pas contre le Coronavirus", tout en relevant "la similitude" de symptômes existante entre les deux types d'affections, la principale différence étant "la durée d'incubation".

Encadre :

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière lancée hier



Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a donné hier le coup d'envoi de la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière. Le vaccin sera disponible au niveau des établissements publics de santé et des officines, indique un communiqué du même département ministériel. "Chaque hiver, la grippe saisonnière affecte des milliers de personnes en Algérie", rappelle le ministère de la Santé tout en soulignant que «le moyen le plus efficace» de se prémunir des complications de cette grippe demeure la vaccination". A noter que le vaccin contre la grippe est fortement recommandé aux groupes de population à risque élevé de complications comme les personnes âgées de 65 ans et plus, les adultes et enfants présentant une pathologie chronique et celles souffrant de cardiopathies, d'affections pulmonaires chroniques, métaboliques (diabète, obésité, etc), d'affections rénales et celles atteintes d'immunodéficience acquise ou congénitale.

Y.D

CEM et lycée

4,7 millions d'élèves rejoignent les classes



Plus de 4 millions d'élèves rejoignent, aujourd'hui les bancs des établissements des cycles moyen et secondaire dans une conjoncture sanitaire exceptionnelle marquée par la propagation du nouveau coronavirus. Selon des statistiques, 4.790.671 élèves rejoindront les bancs des établissements des cycles moyen et secondaire sur un total de 10.095.367 élèves inscrits dans les trois paliers d'enseignement. Plus 5 millions d'élèves avaient rejoint le 21 octobre dernier les établissements éducatifs dans le cycle primaire, rappelle-t-on. Un total de 3.313.448 élèves sont inscrits dans le cycle moyen, encadrés par 169.684 enseignants, répartis à travers 5.780 CEM, contre 1.477.187 élèves pour le cycle secondaire, encadrés par 109.900 enseignants, répartis à travers 2.573 lycées. En prévision de cette rentrée scolaire, qui avait été reportée au 4 novembre pour les cycles moyen et secondaire en raison de la propagation du nouveau coronavirus et l'arrêt des cours depuis le 12 mars, le ministère de l'Éducation a tracé récemment les plans exceptionnels de reprise des cours pour les élèves des cycles moyen et secondaire, "en présentiel" dans la mesure du possible, tout en tenant compte de "la nécessaire" préservation de la santé des élèves et des personnels, exhortant le personnel de l'Éducation à sensibiliser les élèves et à les accompagner, en impliquant les parents d'élèves dans cette démarche. Lors de sa réunion avec les directeurs de l'Éducation, et les chefs des établissements scolaires publics et privés, le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout a appelé "au strict respect" du protocole sanitaire adopté par le comité scientifique du ministère de la Santé ainsi qu'à l'application rigoureuse de l'ensemble des gestes barrières. Le ministre a souligné l'importance

de veiller à l'hygiène au sein des écoles et de les aménager de manière à appliquer les règles de distanciation physique et à éviter le regroupement des élèves, rappelant l'impératif de préparer les locaux en assurant les moyens nécessaires à l'application du protocole sanitaire et en relançant le rôle de la cellule de veille. M. Ouadjaout a appelé, en outre, les conseillers d'orientation et de guidance scolaire et professionnelle (COGS) à la prise en charge de l'aspect psychologique des élèves, soulignant l'impératif de garantir un encadrement pédagogique pour chaque matière et à tous les niveaux. Le plan exceptionnel de reprise des cours sur l'organisation de la scolarité des élèves inscrits dans le cycle de l'Enseignement secondaire général et technologique pour cette rentrée scolaire, prévoit des mesures liées notamment à la répartition des élèves en groupes et sous-groupes de 20 à 24 apprenants, à l'exception de certains groupes où le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 24 élèves tel le cas des filières de langues étrangères, de mathématiques et de maths-techniques, ou encore de certaines disciplines dispensées en travaux pratiques ou dirigés. La durée de la séance d'enseignement a été, ainsi, réduite à 45 minutes durant tous les jours de la semaine y compris l'après-midi du mardi. Dans les établissements où le nombre de classes suffit pour accueillir les sous-groupes, le plan prévoit la répartition des sous-groupes en deux équipes équilibrées "E1 et E2" en leur assurant une alternance 'matinée et après-midi', soit de 8h à 12h40 (6 séances en 4h30 de cours) ou de 13h30 à 17h25 (5 séances en 3h45), en fonction du volume horaire hebdomadaire des filières. Concernant le plan exceptionnel de reprise des cours du cycle moyen, ce dernier porte sur l'organisation

des cours, prévoit de découper, au besoin, chaque groupe pédagogique de plus de 24 élèves en deux voire trois sous-groupes, chaque sous-groupe devant compter près de 20 élèves. Les groupes éducatifs programmés dans les grandes salles (amphithéâtre ou bibliothèque) peuvent être maintenus tels quels, avec le respect impératif, bien entendu, de la distanciation physique. La durée de la séance a été fixée à 45 minutes et la journée répartie en deux shifts, à savoir 6 séances dans la matinée pour un volume horaire de 4h30, et 5 séances dans l'après-midi pour un volume horaire de 3h45. Les journées d'études demeurent du dimanche au jeudi (soit 5 jours). S'agissant de l'enseignement de l'Éducation physique et sportive (EPS) pour le même groupe pédagogique, il doit totaliser un volume horaire hebdomadaire de 1h30 hors les heures de cours, en veillant à prendre en compte la capacité d'accueil de la cour de l'établissement. Les cours d'informatique, de musique et de dessin seront dispensés en alternance une fois chaque quinzaine avec un volume horaire d'une heure pour chaque discipline, la journée du samedi ayant été retenue pour l'enseignement de Tamazight. Afin d'assurer une rentrée des classes dans un climat serein et paisible, les différents corps constitués (DGSN/CGGN) ont mis sur pied des plans de sécurité spéciaux. Les dispositions prises, à l'échelle nationale, visent à sécuriser le périmètre des établissements d'enseignement en effectuant des patrouilles de contrôle aux abords des écoles notamment aux heures d'entrée et de sortie, le but étant de faciliter le trafic routier, préserver l'intégrité des élèves et s'assurer du respect des gestes barrières pour endiguer toute éventuelle expansion du coronavirus.

Aicha Mabrouk

Référendum constitutionnel

Goudjil : « l'Algérie entame une nouvelle période de l'histoire du pays »



Le Président du Conseil de la nation par intérim, M. Salah Goudjil, a affirmé mardi que l'Algérie, après la réussite de la consultation populaire sur la révision constitutionnelle, s'est engagée "pleinement et de manière effective dans une nouvelle ère" qui constitue un "des engagements" du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. "De ce fait, l'Algérie s'est engagée pleinement et de manière effective dans une nouvelle ère qui constitue un des engagements du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", a indiqué M. Goudjil dans un communiqué du Bureau du Conseil de la Nation relatif aux résultats du scrutin référendaire populaire sur le projet de révision constitutionnelle. Selon la même source, "nous entamons une nouvelle période de l'histoire du pays où tout un chacun est appelé à préserver et à consolider cette appartenance et nationalisme qui la caractérisent, tout en veillant à ce que cela ait des répercussions positives sur nos pratiques et améliore notre rendement à tous les niveaux". Le Bureau du Conseil de la nation "a l'insigne honneur d'adresser ses félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères au peuple algérien suite à la réussite de l'opération référendaire qui s'est déroulée dans un climat empreint de liberté, d'intégrité et de transparence, en dépit de la situation sanitaire exceptionnelle induite par la pandémie du Covid-19". Il s'agit là, a ajouté la même source, d'"une première étape sur la voie des réformes profondes susceptibles de renforcer les fondements de l'Etat et de jeter les jalons solides à même d'assurer un avenir radieux au pays et au peuple". De ce fait, l'Algérie "s'est engagée pleinement et de manière effective dans une nouvelle ère" qui constitue un "des engagements" du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. "Nous entamons une nouvelle période de l'histoire du pays où tout un chacun est appelé à préserver et à consolider cette appartenance et nationalisme qui la caractérisent, tout en veillant à ce que cela ait des répercussions positives sur nos pratiques et améliore notre rendement à tous les niveaux", note la même source. Le Bureau du Conseil de la Nation réitère le fait que ce référendum sur la Constitution est "l'expression indubitable de la feuille de route élaborée par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, afin de concrétiser, de manière active et effective, le principe qui stipule que le peuple est source de tout pouvoir". Il salue, par ailleurs, les engagements pris par le Président de la République afin de "réunir toutes les garanties de réussite à ce scrutin historique, des garanties qui sont la traduction réelle du changement que vit le pays et qui permettent d'augurer les prochains scrutins sous de bons auspices. Il s'agit là d'un des fruits des engagements sincères de M. le président de la République". Les résultats proclamés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) ont été "l'expression fidèle de la participation réelle et effective des citoyens à ce scrutin", souligne la même source, ajoutant que cela "constituera désormais une étape cruciale et distinctive entre les pratiques du passé et celles voulues par la nouvelle République en pareils événements". Dans ce contexte, le Bureau du Conseil de la Nation tient à exprimer ses "sincères remerciements" à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) pour "la réussite de l'organisation et du déroulement de cette opération référendaire. C'est le second scrutin qu'organise cette Autorité après le premier qui s'est déroulé le 12 décembre 2019 et au cours desquels elle a fait montre de "professionnalisme, d'intégrité et de compétence". Le Bureau du Conseil de la Nation salue, par ailleurs, l'Armée nationale populaire, ainsi que tous les corps de sécurité, les médias nationaux, ainsi que tout le peuple algérien, en leur qualité de "protecteur du pays, chacun à son niveau, pour la conscience nationaliste dont ils ont fait preuve, leur engagement à relever les défis et leur foi en l'Algérie qui doit être au dessus de toute considération, en dépit des divergences dans les positions qui s'estompent quand il s'agit de l'intégrité du pays".

A.H

PLF 2021 : La taxe sur la consommation des carburants limitera les pertes issues de la contrebande

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a affirmé hier à Alger que la taxe sur la consommation des carburants à chaque sortie aux frontières du pays limitera les pertes issues de la contrebande de cette matière subventionnée. Auditionné par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF) 2021, M. Attar a précisé que cette taxe "n'éliminera pas le phénomène de la contrebande mais limitera les pertes qu'elle engendre", assurant que "cette taxe n'aura pas d'impact sur le citoyen lambda". Le PLF 2021 propose en effet l'institution d'une taxe sur la consommation des carburants des véhicules et camions (essence et gasoil) à chaque sortie aux frontières du pays. Les tarifs de cette taxe sont appliqués comme suit : 2500 DA pour les véhicules touristiques, 3000 DA pour les véhicules utilitaires et camions moins de 10 tonnes et 10.000 DA pour les camions de plus de 10 tonnes ainsi que les bus. Expliquant cette nouvelle taxe proposée par le ministère de l'Energie, M. Attar a fait savoir que les ventes du carburant dans les wilayas frontalières représentent 14 % du total des ventes nationales. Concernant le gasoil, sa consommation dans les wilayas frontalières et les wilayas limitrophes représente 70 % de la consommation nationale, a ajouté le ministre qui a rappelé que l'Algérie a importé près de 2000 milliards de DA de carburant entre 2010 et 2019. M. Attar a mis l'accent dans ce cadre sur l'impératif de rationaliser la consommation du carburant, de limiter son importation qui coûte au Trésor public des sommes colossales, et d'accroître les recettes de l'Etat, tout en œuvrant à réduire les aides de l'Etat en faveur de la Sonatrach. Plusieurs membres de la Commission des finances et du budget se sont opposés à l'institution de cette taxe qui ne prend pas, selon eux, en ligne de compte la réalité sociale dans ces zones frontalières, outre son impact sur la dynamique économique dans ces régions. "Cette taxe ne pourra pas mettre un terme au phénomène de la contrebande, celle-ci se déroulant généralement en dehors des postes frontaliers officiels", ont-ils argué.

Subventions aux carburants importés: des dettes s'élevant à 897 milliards/DA durant la période 2015-2020

Le ministre a dévoilé, par ailleurs, le montant des dettes représentant les subventions des prix de carburants importés durant la période 2015-2020 qui s'est élevé à près de 897 milliards DA, dont 145 milliards en 2020. Sonatrach à elle seule a payé, jusqu'à ce jour, un montant de 53,4 milliards DA aux unités de dessalement de l'eau de mer "sans aucune compensation en contrepartie". Interrogé sur la loi sur les hydrocarbures, adoptée fin 2019, le ministre a précisé que la loi n'a pas eu encore d'effets sur le terrain, ses textes d'application n'ayant pas encore été publiés. Sur ce point, il dira que l'élaboration de ces décrets a débuté dès le 26 juillet dernier, et a été confiée à des commissions spécialisées comptant 65 cadres. Plus précis, il a expliqué que 30 textes avaient été finalisés, dont 27 textes d'application soumis au Secrétariat général du Gouvernement (SGG), avant de réitérer son engagement à parachever l'ensemble des 43 décrets d'ici fin 2020. Cette étape sera suivie d'une campagne internationale en vue de convaincre les compagnies pétrolières d'investir en Algérie, et ce dans le but de compenser les réserves, soit à travers l'exploration de nouveaux gisements ou la modernisation des gisements existants et l'utilisation des nouvelles technologies en la matière. Rassurant quant aux réserves du pays en pétrole qui restent suffisantes d'ici 2040, le ministre a, toutefois, mis en garde que la rente pétrolière diminuerait fortement, à partir de 2026, avec l'orientation des réserves actuelles vers la consommation intérieure et la réduction du volume d'exportations, n'excluant pas la possibilité de surseoir à tout cela jusqu'à 2032 si de nouveaux gisements sont exploités. Commentant ses précédentes déclarations concernant l'initiative Desertec, "un projet qu'il faudra oublier", M. Attar dira



que ses propos ont été mal interprétés, en ce sens qu'il visait par là, la première version du projet, présentée en 2009. Ce projet a connu, depuis, des "avancées considérables", affirme le ministre, rappelant que les relations entreprises avec l'initiative industrielle allemande "Desertec" suivent leur cours, d'autant plus que l'Algérie est favorable à tout partenariat à même de promouvoir les énergies renouvelables. Par ailleurs, M. Attar a refusé de commenter l'acquisition par Sonatrach de la raffinerie "Augusta" en Italie, "l'affaire étant au niveau de la Justice", a-t-il dit, faisant savoir que la structure continue, cependant, à fonctionner. Lors de cette séance supervisée par le président de la commission, Ahmed Zeghdar, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Besma Azouar, les députés ont mis l'accent sur l'impératif d'accélérer la cadence de réalisation des projets de raccordement à l'énergie au profit des investisseurs, notamment dans le domaine agricole, compte tenu de l'importance que revêt notamment l'énergie solaire dans les Hauts-plateaux et le Sud du pays. De même qu'ils ont jugé impératif de revoir les études liées aux projets dans les zones d'ombre afin d'éviter tout gaspillage des deniers publics. A ce sujet, un des membres de la commission a estimé que certains projets constituent en soi "un gaspillage dans la dimension sociale au détriment du principe de l'économie", s'interrogeant d'ailleurs sur l'intérêt des projets de raccordement au gaz à des sommes colossales au profit de zones très reculées sans rendement économique. Les projets relevant des

nouvelles raffineries ainsi que la problématique de stockage des matières pétrolières en milieu urbain ont également été évoqués par les députés, lesquels ont mis en avant la nécessité d'améliorer la gestion des compagnies d'énergie, notamment la Sonatrach et Sonelgaz, et de hâter la concrétisation de la transition énergétique.

Covid-19

Au moins 1.206.525 décès dans le monde

La pandémie de coronavirus (Covid-19) a fait au moins 1.206.525 décès dans le monde depuis l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi à partir de sources officielles. Plus de 46.958.530 cas d'infection ont été également diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 31.166.300 sont aujourd'hui considérés comme guéris. Sur la journée de lundi, 6.148 nouveaux décès et 498.791 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 559 nouveaux morts, l'Inde (490) et l'Argentine (483). Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 231.566 décès pour 9.293.284 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 3.674.981 personnes ont été déclarées guéries. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 160.253 morts et 5.554.206 cas, l'Inde avec 123.097 morts (8.267.623 cas), le Mexique avec 92.100 morts (933.155 cas), et le Royaume-Uni avec 46.853 morts (1.053.864 cas). Parmi les pays les plus durement touchés, le Pérou est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 105 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Belgique (102), l'Espagne (78), le Brésil (75). La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 86.070 cas (49 nouveaux entre lundi et mardi), dont 4.634 décès et 81.045 guérisons. L'Amérique latine et les Caraïbes totalisaient mardi à 11H00 GMT 403.344 décès pour 11.326.222 cas, l'Europe 283.829 décès (10.975.318 cas), les Etats-Unis et le Canada 241.768 décès (9.532.353 cas), l'Asie 172.277 décès (10.686.922 cas), le Moyen-Orient 60.980 décès (2.602.606 cas), l'Afrique 43.386 décès (1.805.266 cas), et l'Océanie 941 décès (29.851 cas). Ce bilan a été réalisé à partir de données collectées par des agences auprès des autorités compétentes et des informations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Protection civile:

La plateforme numérique, un outil de coordination opérationnelle

Le chef du centre national de coordination informatique de la Direction générale de la protection civile, le lieutenant-colonel Abdenmour Rouafis a affirmé, mardi à Mostaganem, que la plateforme numérique de la protection civile, qui sera mise en service l'an prochain, sera un outil de coordination opérationnelle entre les unités et les centres, d'exploitation de l'information et d'intervention automatique. Le lieutenant-colonel Abdenmour Rouafis a souligné, lors d'une rencontre régionale sur les "Techniques de gestion de la plateforme numérique de la protection civile" organisée à l'unité principale de la wilaya de Mostaganem, que "ce projet permettra d'exploiter les informations numériques de manière précise et automatique en s'appuyant sur le système d'information géographique (SIG), ainsi que le suivi des statistiques et leur analyse quantitative et qualitative". Cet outil numérique aide à uniformiser le mode de travail au niveau de toutes les wilayas en adoptant les

terminologies informatiques uniformisées et en coordonnant entre différentes unités d'intervention et entre le centre de coordination de wilaya et le centre national de coordination opérationnelle, a-t-il indiqué. Dans le cadre de ce programme, la Direction générale de la protection civile œuvre à l'avenir, à développer de nouvelles techniques pour améliorer les actions de communication, notamment à travers la plateforme numérique "Ayna Himaya" et d'autres applications pour faciliter la réception des notifications et des appels de secours, a ajouté le lieutenant colonel Rouafis. Une trentaine de cadres chargés de la communication et de l'information et de



l'informatique de 15 wilayas de l'Ouest et du Sud-ouest du pays ont participé à cette rencontre régionale, qui succède aux réunions du Centre, de l'Est et du Sud-Est, abordant des cours théoriques et des ateliers pratiques sur les techniques de gestion de cette plateforme numérique.

Accidents de la route

42 décès et 1217 blessés en une semaine

Quarante-deux (42) personnes ont trouvé la mort et 1217 autres ont été blessées dans 1.028 accidents de la circulation survenus à travers plusieurs wilayas du pays durant la période allant du 25 au 31 octobre, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Ouargla, avec 6 personnes décédées et 17 autres blessées suite à 9 accidents de la route. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué 1847 interventions pour procéder à l'extinction de 1373 incendies urbains, industriels et autres. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant cette période, 194 opérations de sensibilisation à travers les 48 wilayas pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, ainsi que 381 opérations de désinfection générale, ayant touché "l'ensemble des infrastructures, édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

Ain Temouchent

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine et arrestation de 4 individus

Les services de gendarmerie nationale de Bouzadjar (wilaya d'Ain Temouchent) ont mis en échec dans la nuit de dimanche à lundi une tentative d'émigration clandestine par mer et arrêté quatre individus, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité. L'opération a été menée sur la base d'informations faisant état d'un plan d'embarquement pour une traversée clandestine à partir du littoral de la wilaya d'Ain Temouchent. Les éléments de la gendarmerie nationale ont arrêté, dans une forêt mitoyenne de la plage de Bouzadjar, quatre individus qui s'apprêtaient à prendre le large. L'opération a permis aussi la saisie d'un zodiac à moteur, huit bidons pleins d'essence, des gilets de sauvetage et une boussole.

Médéa

8 hectares de couvert végétal détruits par les flammes à El Haoudine

Huit hectares de couvert végétal ont été détruits par les flammes suite à un incendie de forêt qui s'est déclaré lundi au lieu-dit "Matassa", dans la commune d'El-Haoudine, au nord-est de Médéa, selon la protection civile. Le déploiement rapide des éléments d'intervention de l'unité de la protection civile de la daïra de Tablat, appuyés par des agents de la conservation locale des forêts et des citoyens, a permis de freiner l'avancée des flammes au reste de la forêt et protéger plusieurs habitations, situées à proximité du lieu du sinistre. L'incendie, maîtrisé après six heures d'intenses efforts, a provoqué également la destruction de nombreuses parcelles d'arboriculture rustique, totalisant plus de mille arbres réduits entièrement en cendre.

Bouira

6 morts et 180 blessés sur les routes en un mois

Les unités de la protection civile de la wilaya de Bouira ont enregistré durant le mois d'octobre, pas moins de 136 accidents de la circulation qui se sont produits sur le réseau routier. Selon le sous-lieutenant Youcef Abdet, chargé de la communication à la direction de la protection civile, « Les 136 accidents qui se sont produits à travers le réseau routier de la wilaya de Bouira, se sont soldés par la mort de 6 personnes et ont fait 180 personnes blessées.

Tribunal de Tipasa :

Report du procès de l'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh au 19 novembre

Le tribunal de première instance de Tipasa a prononcé hier le report au 19 novembre du procès de l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, accusé dans une affaire de corruption. Ce deuxième report a été motivé par l'absence de la défense de l'accusé et de quelques témoins, à ce procès qui se déroule au tribunal de Tipasa conformément à la procédure de privilège de juridiction, les faits de cette affaire étant déroulés dans la wilaya d'Alger où il occupait le poste de wali. Dans ce procès ou Zoukh comparait devant la chambre correctionnelle près le tribunal de Tipasa en qualité d'accusé principal, plusieurs témoins sont cités dans l'affaire, dont l'ancien directeur général de la sûreté nationale (DGSN) Abdelghani Hamel, condamné lui même, dans d'autres affaires de corruption. L'ex-wali d'Alger est poursuivi dans cette affaire pour, notamment, "dépense délibérée de deniers publics par un fonctionnaire", "utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction", "abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers". Le Conseiller enquêteur auprès de la Cour suprême, avait précédemment ordonné la mise sous contrôle judiciaire de l'ex wali d'Alger au titre des affaires dans lesquelles il est poursuivi.

Oran

Démantèlement de deux réseaux de trafic international de stupéfiants



La brigade de recherches et d'investigations (BRI), relevant du service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oran a démantelé, deux réseaux criminels spécialisés dans le trafic international de stupéfiants et opéré la saisie de 25,5 kilos de résine de cannabis, a-t-on appris hier, lors de la présentation de ces deux affaires distinctes, au niveau du siège de ce corps de sécurité. Une quantité de 9.750 comprimés de psychotropes et une somme de 5,56 millions de dinars, issue des revenus de ce trafic illicite, ont été également saisies, ainsi que 8 véhicules utilisés dans le transport et le stockage des marchandises prohibées et 23 téléphones mobiles. Ces deux opérations ont été enclenchées suite à l'exploitation d'informations indiquant que des membres de deux réseaux activaient dans la commercialisation de la drogue, a indiqué la même source, ajoutant que la surveillance

de ces individus ont aboutit à l'arrestation de 15 personnes. Lors de la première opération, les enquêteurs ont arrêté les membres de l'un des deux réseaux, composé de 9 personnes, âgées entre 25 et 45 ans, et saisi 25,5 kilos de résine de cannabis pure, une somme de 2,69 millions de dinars, 4 véhicules et 13 téléphones mobiles. Les éléments du deuxième réseau, composé de 6 personnes, âgées entre 25 et 45 ans également, dont des repris de justice, ont été arrêtés lors de la seconde opération, ainsi que la saisie de 9.750 comprimés de psychotropes, une somme de 2,87 millions de dinars et 10 téléphones mobiles. Accusés de trafic international de stupéfiants, dans le cadre de bandes criminelles organisées, de transport et de stockage de drogue, d'atteinte à l'économie nationale et à la santé publique, ainsi que de blanchiment d'argent, les 15 individus seront présentés devant la justice.

Un citoyen a rendu l'âme dans un puits et un autre sauvé in extremis

Les éléments de la protection civile du secteur de la commune d'Aomar qui se situe à une vingtaine de kilomètres au nord du chef-lieu de wilaya, sont intervenus avant-hier en fin de journée, pour secourir 2 personnes qui ont chuté dans un puits d'une profondeur de 15 mètres. Les secou-

ristes ont utilisé les moyens appropriés afin de repêcher les 2 victimes âgées d'une trentaine d'années. Si la première personne a été repêchée saine et sauve évacuée aux urgences du centre hospitalier de la localité, la deuxième victime a succombé à son choc et son décès a été constaté sur place.

El Tarf

Mise en échec de 4 tentatives d'émigration clandestine à El Chatt et El Kala



Quatre (4) tentatives d'émigration clandestine à partir des plages d'El Bettah, dans la commune d'El Chatt et d'El Kala, ont été mises en échec, par les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf, a-t-on appris, auprès du chargé de la communication de ce corps de sécurité. Agissant sur la base d'informations faisant état de la préparation d'une série de tentatives de traversées clandestines de la mer vers la rive nord de la Méditerranée, prévues samedi dernier, les services de police sont parvenus à mettre en échec ces tentatives d'émigration clandestine programmées simultanément à El Chatt et El Kala. Plus d'une soixantaine de candidats, qui espéraient une baisse de la vigilance des services de sécurité

durant la période des préparatifs précédant le référendum et la commémoration du 66ème anniversaire du déclenchement de la révolution du 1er novembre 1954, ont été arrêtés par les services de sécurité alors qu'ils se préparaient à la traversée de tous les risques. Les candidats, des vingtenaires et sexagénaires, sont issus principalement des wilayas de l'Est du pays dont El Tarf, Constantine, Annaba et Khenchela. Les mis en cause, arrêtés entre la veille du 1er novembre et hier lundi, seront présentés "incessamment" devant les magistrats instructeurs près les tribunaux d'El Kala et Dréan, pour le chef d'inculpation de "préparation de traversées clandestines par voie maritime".

Industrie pharmaceutique Saidal et Pfizer Pharm Algérie renforcent leur partenariat

Le Groupe Saidal et les Laboratoires Pfizer ont signé hier à Alger un mémorandum d'entente dans l'objectif de renforcer leur partenariat actuel, notamment pour développer les traitements d'oncologie et les bio-similaires, et évaluer les opportunités futures dans le cadre du développement de leurs activités respectives en Algérie. La P-dg du Groupe Saidal, Fatoum Akacem et le P-dg de Pfizer Pharm Algérie, Abderrahmane Mekerba, ont procédé à la signature de ce mémorandum d'entente en présence du ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed et de représentants du ministère de la Santé et de la population et de la Réforme hospitalière, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de représentants diplomatiques. Lors d'un point de presse en marge de cette cérémonie, M. Benbahmed a fait savoir que ce mémorandum d'entente doit contribuer au développement de la production de médicaments à haute valeur ajoutée en Algérie, notamment en oncologie et dans les bio-similaires. "Porter l'Algérie en tant qu'axe technologique au niveau continental est basé sur l'innovation et le développement des infrastructures et des capacités", a-t-il dit, ajoutant que la promotion de la production locale et la maîtrise rationnelle de la facture des importations font partie des objectifs tracés par son département ministériel



afin de répondre à la demande nationale en augmentation. Pour sa part, M. Ait Ali Braham a formulé le souhait de voir Pfizer Pharm Algérie réaliser des investissements encore plus importants sur le marché national contribuant ainsi avec les entreprises algériennes publiques ou privées à la relance de l'industrie pharmaceutique en Algérie. Cela, a-t-il expliqué, doit permettre au pays d'assurer sa souveraineté sanitaire et de répondre à la demande nationale avec des produits fabriqués en Algérie. De son côté la P-dg du Groupe Saidal, Fatoum Akacem, a fait savoir lors de son allocution que la politique de développement du Groupe Saidal repose essentiellement sur l'élargissement de sa gamme de produits "que nous comptons enrichir grâce au partenariat". "Voilà pourquoi nous devons repenser nos partenariats afin de mieux répondre à nos ambitions de

développement", a-t-elle souligné. Selon elle, le transfert de savoir et de technologie pour le Groupe public, constitue "la pierre angulaire de tous les partenariats futurs". "Avec cet accord, nous entamons une nouvelle étape dans notre collaboration avec le laboratoire Pfizer que nous espérons bénéfique pour les deux parties", a-t-elle indiqué. Lors de son allocution, le p-dg de Pfizer Pharm Algérie, Abderrahmane Mekerba, a salué "l'esprit de coopération et d'ouverture et de concertation de la part du ministère de l'Industrie pharmaceutique et du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière pour créer des opportunités et un cadre adéquat pour réaliser ce type d'initiative". Il a également noté la volonté de Pfizer Algérie de réaliser des investissements à haute valeur ajoutée en Algérie sur le long terme à travers l'innovation. Pour rappel, les deux laboratoires, Saidal et Pfizer Algérie, sont partenaires depuis plus de 22 ans à travers une joint-venture, "Pfizer Saidal Manufacturing", créée en 1997. Depuis son entrée en production en 1998, le site met à la disposition des patients algériens des spécialités thérapeutiques fabriquées localement couvrant plusieurs domaines, notamment les maladies métaboliques et cardiaques, la santé mentale, les anti-infectieux, l'inflammation, la médecine interne, l'urologie et la douleur.

Asma H/ Ag

Réseau de transport de l'électricité Modification de certaines dispositions relatives aux règles techniques

Certaines dispositions relatives aux règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien du réseau de transport de l'électricité ont été modifiées par un nouveau décret exécutif publié au journal officiel n°63. Ce nouveau décret a pour objet de "modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 06-430 du 26no-

vembre 2006 fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien du réseau de transport de l'électricité", stipule l'article 1 du nouveau texte, signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad le 15 octobre 2020. Cette modification concerne les dispositions de l'article 3 du décret de 2006 en précisant que "le réseau de transport de l'électricité com-

porte, notamment, les systèmes de compensation de la puissance réactive connectés au réseau de transport de l'électricité (batteries de condensateurs, selfs et SVC)". Il est également inséré dans les dispositions du décret de 2006, un article 3 bis rédigé comme suit : "les équipements de centres régionaux de conduite sont transférés à l'opérateur du système".

OPEP

L'Algérie plaide pour le maintien du plafond de production actuel les premiers mois de 2021

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a indiqué hier que l'Algérie était en faveur du maintien, durant les premiers mois de 2021, du plafond de production actuel convenu dans le cadre de l'OPEP+, et ce, pour éviter une nouvelle chute drastique des prix du brut. Auditionné par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2021, M. Attar a précisé que "l'Algérie tente, avec d'autres pays, dont la Russie, l'Arabie saoudite et

l'Irak, de convaincre les autres pays de l'OPEP+ de maintenir le plafond de production actuel au début de l'année prochaine". Le ministre, également président de l'OPEP, a estimé que la situation sur les marchés pétroliers internationaux était "très périlleuse", n'écarter pas une nouvelle chute drastique des prix du brut sous l'effet de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19. Selon lui, la prochaine réunion du comité interministériel de suivi de l'Opep+, prévue le 17 novembre, devrait sortir avec des décisions à même de stimuler le marché et d'éviter que les prix

ne descendent en dessous de 40 dollars le baril». Pour rappel, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés des pays producteurs non membres (OPEP+) a convenu de baisser la production de 9,7 millions de barils/jour à compter de mai 2020 et de 7,7 millions de barils/jour de début août à fin décembre 2020 puis de 5,8 millions de barils/jour de janvier 2021 à avril 2022. Cet accord a permis aux prix du pétrole de repartir à la hausse pour se stabiliser ces derniers mois autour de 40 dollars le baril.

Sengouga A / Ag

Coopération bilatérale algéro-italienne évoquée à Alger Ferhat Aït Ali Braham, reçoit l'ambassadeur d'Italie à Alger, Pasquale Ferrara

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a reçu, l'ambassadeur d'Italie à Alger, Pasquale Ferrara, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, et avec qui il a évoqué les perspectives de coopération bilatérale. Au cours de cette audience, "les deux parties ont évalué l'état des relations bilatérales et les perspectives de coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine industriel". Dans ce cadre, le ministre a rappelé les différentes mesures déjà prises par son département ainsi que les principaux axes du futur cadre réglementaire régissant l'investis-

sement afin d'encourager les investissements étrangers notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée en matière de capacité et technicité et créateurs d'emploi. Selon M. Aït Ali, les investisseurs auront, d'ici la fin de l'année en cours, une vision plus claire sur le nouveau dispositif réglementaire qui devrait garantir la stabilité et la transparence du climat des affaires en Algérie. De son côté, l'ambassadeur italien a salué l'approche "cohérente" et "réfléchie" du ministre visant la stabilité du climat des affaires en Algérie soulignant, d'autre part, la nécessité de renforcer le partenariat industriel algéro-italien. Le di-

plomate a, également, fait savoir qu'un Forum d'affaires sera organisé au début de l'année prochaine à Alger afin d'examiner les projets de partenariat notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, des énergies renouvelables et des PME. Enfin, l'ambassadeur qui a tenu à remercier le Département de l'Industrie pour sa collaboration et sa présence tout au long de sa mission en Algérie, a indiqué que son successeur va continuer à œuvrer pour le renforcement de la coopération bilatérale notamment dans les secteurs stratégiques dont lesquels les deux pays doivent s'engager.

Zones d'ombre Attar recense plus de 21.000 projets de raccordement à l'électricité et au gaz

Le ministère de l'Energie a recensé plus de 21.000 projets de raccordement à l'électricité et au gaz pour le développement des zones d'ombre à travers les différentes wilayas du pays, a affirmé hier à Alger le ministre du secteur, Abdelmadjid Attar. S'exprimant lors d'une séance organisée par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), dans le cadre du débat des dispositions du PLF 2021, M. Attar a fait savoir que son département ministériel avait effectué un inventaire des zones d'ombre durant la période allant entre mars et fin juillet dernier, ayant permis le recensement d'un total de 11.537 projets de raccordement au gaz et 9.833 projets de raccordement à l'électricité. Selon le ministre, ces projets qui ont été classés prioritaires par le secteur, devront permettre le raccordement de près de 152.000 foyers au gaz et 43.000 foyers à l'électricité. Seulement 315 projets de raccordement à l'électricité et 259 projets de raccordement au gaz ont été réalisés jusqu'au 27 octobre dernier, selon les chiffres présentés par M. Attar. Outre les zones d'ombre, le ministère de l'Energie classe les projets de raccordement à l'énergie au profit des agriculteurs et des investisseurs "parmi les priorités du secteur". Le bilan présenté par le ministre fait état de la réalisation de 1.542 projets au profit des exploitations agricoles sur un total de 3.526 projets recensés au titre de dernier inventaire effectué le 27 octobre dernier, soit 44% du total des projets. Un total de 581 autres projets sont en cours de réalisation (19%). Dans le même sillage, M. Attar a réaffirmé l'engagement de son secteur à assurer le raccordement de l'ensemble de ces exploitations agricoles avant la fin 2020, mais «à condition de lever tous les obstacles rencontrés dans ce domaine et dans la plupart des cas au niveau local (absence de routes menant au site du projet, l'absence de lignes électriques, et les lenteurs des procédures inhérentes à la conclusion des marchés publics). Concernant le raccordement des exploitants au réseau de gaz et d'électricité, sur un total de 1544 demandes formulées, 263 exploitants ont été alimentés en électricité et 62 au gaz (recensement du 27 octobre). A cet effet, M. Attar a assuré que le travail se poursuivra sur la même cadence pour satisfaire le reste des demandes entre 2020 et 2021, «à condition que ces exploitants soient présents en vue de répondre à leurs besoins énergétiques». S'agissant des programmes nationaux de raccordement au gaz et à l'électricité, et compte tenu des programmes en cours de réalisation au niveau de 48 wilayas, le raccordement de 140.000 foyers à l'électricité et 370.000 autres au gaz est prévu durant la période 2020-2024, précise le ministre. Pour M. Attar, ces programmes financés par l'Etat ont permis ces dernières années de raccorder près de 2,3 millions de foyers à l'électricité et 400 000 autres au gaz pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 600 milliards de dinars, soulignant que le nombre global de clients est passé ainsi à 10,2 millions pour l'électricité et 6,2 millions pour le gaz, soit un taux d'alimentation de 98% pour l'électricité et 62% pour le gaz.

Pour éviter l'endettement extérieur, la planche à billets et la politique de rationalisation des dépenses Le dinar diminue de 5% chaque année, pendant 3 ans



Le gouvernement a choisi à nouveau de recourir à la baisse du taux de change du dinar par rapport au dollar américain pour les trois prochaines années, afin d'obtenir de nouvelles ressources financières pour combler le déficit budgétaire, et de s'éloigner de l'option de l'emprunt extérieur ou de revenir à l'impression de monnaie ou d'imposer une politique de rationalisation des dépenses «serrées» difficilement acceptables par les Algériens, surtout dans cette circonstance, ou il est prévu que le taux de change du dinar diminuera de 5% chaque année, de sorte que l'année prochaine il atteindra 142,2 DA par rapport au dollar américain, et d'ici deux ans, il atteindra 156,8 DA. Selon les indicateurs inclus dans le projet de loi de finances pour l'année 2021, le taux de change du dinar algérien contre le dollar américain devrait atteindre 142,2 DA et 149,3 DA pour un dollar américain en 2022, puis 156,8 DA pour un dollar américain en 2023, soit avec une baisse de 5% par an, et le taux d'inflation pour 2021 est estimé à 4,5%. 4% en 2022, puis 4,7% en 2023. Commentant ces indicateurs, l'expert économique et financier Kamel Si Mohamed dira que "l'option du gouvernement de dévaluer le dinar par rapport au dollar américain est la moins dommageable malgré ses inconvénients par rapport aux options de retour au fi-

nancement non conventionnel ou à l'impression de monnaie, ainsi qu'aux emprunts extérieurs auprès des institutions financières internationales en plus de recourir à l'imposition de la politique de rationalisation des dépenses", poursuit-il "auprès du grand public il s'agit de la politique d'austérité, notamment dans le budget de gestion qui consomme plus de 5 000 milliards de DA, sachant que cette option est très improbable dans la situation actuelle en raison de la situation sociale générale, et des répercussions persistantes de l'épidémie de corona." Le taux de change du dinar algérien contre le dollar américain au niveau de la Banque d'Algérie est de 128,62 DA, malgré les attentes de la Banque d'Algérie, selon la loi de finances pour l'année 2020, qu'il atteindra 135 DA. Kame 1 Si Mohamed confirme que la dévaluation du dinar pour atteindre 142,2 dinars l'année prochaine s'inscrit dans le cadre de la nouvelle administration des décideurs de la politique monétaire en Algérie, qui recourt à la réduction de la valeur du dinar pour gérer de nouvelles ressources qui résolvent le problème du déficit budgétaire. Selon le même expert, en adoptant cette option, le gouvernement ne recourra pas à l'impression de monnaie à court terme ni à des prêts extérieurs, car la baisse du taux de change se traduit par des béné-

fices pour la banque centrale sous forme de revenus qu'elle fournit pour combler le déficit budgétaire, et cette mesure a contribué cette année avec 800 milliards de dinars, ajoutant "On peut dire que le recours à la réduction du taux de change du dinar reste la moins mauvaise option, malgré ses inconvénients, si l'on regarde les autres solutions restantes". Kamel Si Mohamed souligne que l'un des effets négatifs les plus importants du processus de réduction du taux de change du dinar par rapport au dollar américain est la baisse du pouvoir d'achat des Algériens, en plus du niveau élevé de l'inflation, qui aurait augmenté encore plus si l'inflation internationale était élevée, déclarant "Heureusement, nous ne vivons pas dans un scénario d'inflation importée, du fait que l'inflation à l'étranger est en moyenne inférieure à 2%". Cet expert souligne également que cette réduction entraînera nécessairement aussi une augmentation du taux de change parallèle sur le marché noir, surtout après le retour du trafic aérien et du transport maritime également, ce qui aggraverait la hausse des prix des matières et des produits de base offerts sur le marché, en particulier ceux importés, et affecterait grandement le niveau de pouvoir d'achat des citoyens.

M.W. Benchabane

Énergie

Attar : « la consommation nationale d'énergie durant les neuf premiers mois de 2020 recule de 6% »

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a fait savoir hier à Alger que la consommation nationale d'énergie avait baissé de 6% durant les neuf premiers mois de 2020, en raison des répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur les activités économiques. Auditionné par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF 2021), le ministre a indiqué que 45 millions tonnes équivalent pétrole (TEP) avaient été consommés fin septembre, d'où cette baisse de 6% par rapport à la même période de 2019. A ce propos, M. Attar a justifié ce recul par le ralentissement de l'activité économique mais aussi de l'activité des transports en raison des mesures préventives prises face à la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19). En revanche, la production des hydrocarbures a enregistré une baisse de 10% entre janvier et septembre

2020 par rapport à la même période en 2019, atteignant ainsi les 103 millions TEP. Pour ce qui est de l'électricité, la production de cette énergie a atteint, fin août dernier, 50.420 gigawatts/heure (GW/H), soit une baisse de 4% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les revenus des hydrocarbures atteignent 14,6 milliards de dollars fin septembre

Concernant les revenus de l'Etat issus des exportations des hydrocarbures au cours des neuf premiers mois de 2020, M. Attar a expliqué qu'ils avaient reculé de 41% par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant, fin septembre dernier, 14,6 milliards de dollars contre 25 milliards de dollars en septembre 2019. Ce recul est dû, d'une part, à la baisse du volume des exportations de 14%, et d'autre part, à la dégringolade des cours du pétrole, atteignant, fin septembre dernier, 41

dollars/baril contre 65 dollars à la même période de 2019, soit une différence de 24 dollars/baril. Cette situation a induit une baisse des recettes de la fiscalité pétrolière, fin septembre, de 31%, atteignant 1.441 milliards DA, selon M. Attar, qui a souligné à ce propos que ce montant représente 103% de la fiscalité pétrolière budgétisée dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2020 (1.395 milliards DA). Dans ce contexte, le ministre a affirmé qu'en dépit de la quasi-stabilité des cours du pétrole, ces derniers mois, grâce aux efforts des pays producteurs au sein du groupe OPEP+, les producteurs ne cachent pas leurs craintes quant à une éventuelle deuxième vague forte de la pandémie du nouveau Coronavirus qui pourrait conduire à un ralentissement de la croissance et partant au ralentissement de la demande sur le pétrole plus que prévu (9 millions de barils/jour).

Moussa O / Ag

Sonelgaz

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE À EL-MENEA ENTAMÉS

Les travaux de construction d'une nouvelle centrale électrique à turbines à gaz mobiles ont été lancés récemment sur un site situé à une quinzaine de kilomètres au sud d'El-Menea (Ghardaia), a-t-on appris mardi auprès de la société "Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida (SKTM, filiale du groupe Sonelgaz). Cette centrale électrique composée de huit (8) turbines à gaz mobiles d'une puissance unitaire de 20 mégawatts, adaptée aux conditions du site d'El-Menea, dont la mise en service du premier groupe est prévue pour avril 2021, selon la fiche technique du projet. Cette installation énergétique édifée sur une superficie de 10 hectares près du nouveau pôle urbain d'El-Menea offrira un réel potentiel de croissance en matière d'industrie et d'agriculture locale, ainsi que le développement intégré de la région, a-t-on souligné.

La production de cette centrale va également assurer la consommation électrique du nouveau pôle urbain ainsi que les périmètres agricoles avoisinants et de renforcer les capacités de production en électricité afin d'assurer la continuité du service. La sécurité d'approvisionnement électrique des nombreux investissements dans le secteur agricole ainsi que le début d'une industrie agroalimentaire dans la région d'El-Menea a poussé les pouvoirs publics à mobiliser l'énergie pour satisfaire la demande croissante en électricité. Cette centrale a aussi pour objectif de préserver les ressources en hydrocarbures notamment le diesel, en exploitant les turbines à gaz naturel moins polluantes tout en contribuant à la création d'emplois. Confié à la société mixte algéro-coréenne Hyunson Engineering & Construction Spa (filiale du groupe Sonelgaz qui détient 51% de son capital), pour un coût de plus de cinq (5) milliards de Dinars, ce projet, permettra aux constructeurs algériens une maîtrise des nouvelles technologies de réalisation et de maintenance et garantira la sécurité énergétique en Algérie, indiquent les responsables de SKTM.

A.A

Industrie

LE GROUPE GICA ÉLU "MEILLEUR CIMENTIER" EN ALGÉRIE PAR LE PORTAIL ÉLECTRONIQUE AFRIKACEM

Le Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA) a été élu "meilleur cimentier" en Algérie, par le portail AfrikaCem, et ce dans le cadre des AfrikaCem Awards 2020, qui récompense les meilleurs entreprises du ciment, a indiqué mardi le ministère de l'Industrie. "Cette distinction est le fruit des efforts du groupe GICA qui a continué à œuvrer pour assurer une production du ciment de qualité", a précisé la même source dans un communiqué publié sur son compte "facebook". Elle est également basée sur les efforts du groupe public en matière de renforcement de sa relation client et la réalisation des opérations d'exportation, "malgré une conjoncture économique difficile à cause de la situation sanitaire mondiale", note le ministère. Le Groupe a aussi développé une nouvelle technique innovante de diagnostic et de contrôle des fours, et s'est lancé dans l'exploitation et la transformation de marbre. Les AfrikaCem Awards récompensent les entreprises et les personnalités de l'industrie du ciment en Afrique qui ont fait preuve d'excellence dans leurs marchés, régions et domaines respectifs. Leader national de l'Industrie du ciment, le Groupe GICA compte 23 filiales spécialisées notamment dans la production de ciment, des granulats et du béton prêt à l'emploi, l'assistance technique, le montage et la maintenance industriels et la formation. Le nombre actuel des cimenteries de l'Algérie (publiques et privées) est de dix-sept (17). Selon les prévisions, en 2020, la capacité de production du pays doit augmenter à 40,6 millions de tonnes avec 20 millions de tonnes pour le groupe public GICA, et 11,1 millions de tonnes pour Lafarge Holcim Algérie, ainsi que 9,5 millions de tonnes pour le reste des opérateurs producteurs.

N.I

Mila

Production de plus de 400.000 quintaux de pomme de terre saisonnière

La production de pomme de terre saisonnière au titre de la saison agricole 2019-2020 a dépassé dans la wilaya de Mila 400.000 quintaux, a-t-on appris du directeur des services agricoles (DSA), Ali Fenazi. Cette récolte a été obtenue sur une surface de 959 hectares concentrés, notamment dans les communes du Sud de la wilaya à l'instar d'Oued El Athmania, Teleghema, Oued Seggan et El Mechira du périmètre d'irrigation de Teleghema, a précisé, M. Fenazi. Pas moins de 379.890 quintaux (qx) de cette production cultivée sur 900 hectares sont destinés à la consommation et le reste sera utilisé comme semences, est-il précisé. Cette récolte dépasse légèrement celle de la saison passée qui avait été estimée à 397.050 qx dont 39.200 qx de semences, a ajouté M. Fenazi qui a souligné que 400 agriculteurs activent dans la filière agricole. Une superficie de 230 hectares a été en outre plantée de pomme de terre hors saison contre 229 hectares au cours de la saison précédente afin d'assurer la disponibilité sur le marché de ce tubercule et en réguler les prix le long de l'année, a affirmé le directeur des services agricoles.

Khebtani M

Guelma

1.585 hectares de couvert forestier détruits par les feux enregistrés l'été 2020

Les incendies qui se sont déclarés dans la wilaya de Guelma durant l'été 2020 ont causé la destruction de pas moins de 1.585 hectares de couvert forestier, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts. Du 1er juin au 30 septembre 2020, il a été enregistré 70 interventions pour circonscrire des incendies qui se sont déclarés dans des surfaces forestières de la wilaya, a précisé le Conservateur local des forêts, Boubakeur Ouadi, qui présentait le bilan des incendies de forêts durant la même période. Pas moins de 951 hectares des surfaces détruites par les feux de diverses espèces végétales, a souligné la même source, précisant que les surfaces de chêne-liège détruites par les incendies est évaluée à pas moins de 788 hectares en plus de 92 ha de chêne hêtre, 10 ha de chêne vert, 35 ha de forêts d'eucalyptus et 26 ha de pin d'Alep. Le restant des surfaces détruites par les incendies durant la même période sont environ 470 hectares de maquis, 158 ha de broussailles en plus de six hectares de diverses plantes forestières, a ajouté le Conservateur des forêts. Le plus grand nombre des incendies et de dégâts avait été enregistré durant le mois d'août dernier, a précisé le même responsable, faisant état, dans ce sens, de 38 feux signalés le mois d'août, causant la destruction de 1.272 ha dont 816 ha de forêts, 349 ha de maquis et 107 ha de broussailles. La majorité des surfaces détruites sont situées dans le territoire de la commune Bouheggouf (35km à l'Est de Guelma), réputée par ses vastes chaînes montagneuses (mont Béni Salah où se trouve une réserve naturelle), a souligné le Conservateur des forêts qui a indiqué que la région avait été frappée durant l'été



dernier par trois incendies causant la destruction de 430 hectares de forêts. Le même responsable a rappelé que durant l'été 2017, près de 6.000 ha avaient été détruits par les feux et en 2012, il avait été enregistré la destruction de 1.742 ha, les bilans les plus lourds enregistrés durant une décennie suivis par le bilan de l'été 2020 avec 1.585 ha de couvert forestier détruit. Le facteur humain demeure à l'origine de la majorité des incendies signalés, a considéré le même responsable qui a indiqué que les températures caniculaires figurent également parmi les causes des feux déplorés.

El Tarf

Une école sans gaz

C'est un cas, pour le moins atypique, vécu par certaines écoles, ou malgré les efforts des uns et des autres, plusieurs sont dépourvues du strict minimum permettant aux élèves et au personnel enseignant d'effectuer leurs cours dans des conditions idoines. Donc, on aura beau claironner que tout baigne, les insuffisances sont encore là, dans certains établissements et écoles de la wilaya d'El Tarf. C'est le cas, justement de l'école 'Zébiri Tahar', de la cité éponyme (ex Coopémad), située à environ deux kilomètres du chef-lieu de commune Dréan. Sur place, des parents d'élèves, nous ont déclaré que cette école, inaugurée l'année passée ne dispose pas encore de gaz de ville, sachant que la conduite passe à proximité de cette enceinte éducative. Ce qui suppose, que les élèves reçoivent des repas froids surtout que la cuisine n'est pas encore équipée pour la préparation des repas chauds pas de chauffage et le risque de voir les élèves de cette école de passer un hiver dans le froid n'est pas écarter. Autre casse-tête aussi, c'est l'absence de l'Internet en ces temps de numérisation, alors que le câble d'Algérie télécom pend à côté de l'école. Dans les classes, « les armoires font défaut avec des livres scolaires posés à même le sol », diront nos interlocuteurs. Même les enseignants n'ont pas où mettre leurs affaires. Approché le maire de la commune de Dréan dira que le gaz comme l'Internet seront réglés dans peu de temps.

Souk Ahras:

Campagne de vaccination de 115.000 bovins contre la fièvre aphteuse

Une campagne de vaccination de 115.000 bovins contre la fièvre aphteuse a été lancée la mi-octobre passée dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris de l'inspecteur vétérinaire de wilaya, Ahmed Mekitaa. La seconde du genre après celle lancée au printemps, cette campagne mobilise plus de 40 vétérinaires privés en plus de vétérinaires publics et 52.000 doses de vaccins et cible les bovins de plus de deux mois, a précisé le même responsable qui a indiqué qu'elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre. Parallèlement, une campagne de vaccination des ovins contre la peste des petits ruminants (entre 4 et 8 mois) est menée pour toucher 55.000 têtes du cheptel de la wilaya qui se compose de 300.000 ovins et caprins, selon la même source. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du ministère de l'Agriculture visant la protection du cheptel contre les diverses infections, est-il indiqué. Les vétérinaires ont été également chargés de vacciner contre la rage les chiens et chats des éleveurs de la wilaya, est-il encore noté.

Mechaka A

Des embouteillages insoutenables



La circulation routière ne cesse de connaître, ces dernières années, un état de fait, à l'origine de nuisances sonores qui s'accroissent notamment au niveau des principales artères et des rues des communes, générant un désagrément aussi bien pour les riverains que pour les usagers. Ce constat est fréquemment constaté aux quatre entrées de la commune du chef-lieu, occupe le centre et où convergent des milliers de véhicules et moyennes confondus, en provenance des 32 autres communes, en sus des usages par Mila, une région devenue un pôle commercial par excellence. Ce son comble lors des heures de pointe, notamment au niveau des axes de stationnement, des sorties des arrêts de bus et de taxis et des gares routières. L'important de citoyens affluant des communes et wilayas limitrophes, nombreux citoyens que nous avons approchés, l'intervalle de temps midi est pratiquement le moment où est relevé le pic de l'encombrement des usagers où la circulation demeure très lente, voire impossible. Les sorties d'institutions ou de marchés, obligeant parfois les conducteurs à atténuer la pollution et les nuisances sonores, dans l'attente d'être servis. Les grands espaces commerciaux de la ville sont les endroits les plus touchés, outre les quartiers où surviennent des embouteillages se répètent aux intersections, comme c'est le cas des rues commerçantes donnant sur la ville où se forment d'énormes bouchons. Ce phénomène s'est aggravé par les comportements inciviques d'automobilistes qui n'hésitent pas à stationner sur les routes, à la fois encombrées par les stationnements et la circulation sur la chaussée plutôt que sur les trottoirs. Des riverains imputent cette situation à des routes secondaires obligeant les automobilistes à les éviter, au lieu du parc roulant des particuliers, ainsi que des taxis, bus et autres véhicules d'extension et d'aménagement de la ville de Mila. Abdelouahab Bouhassane, estime que la situation persistante depuis des années est une véritable sa famille, avec les incessants klaxons, ainsi que les émissions de gaz polluants négativement sur la santé publique et sur l'environnement. De plus, le fait de vivre au quartier Sennaoua, abonde dans ce sens et soutient l'argument. La circulation lui a provoqué une maladie respiratoire chronique, survenue dans une zone dépourvue d'aménagement et, malgré cela, à très forte densité. La direction des transports de la wilaya ont prévu un plan de circulation et à mettre un terme aux mauvais comportements des automobilistes, nous a indiqué un responsable de la direction des transports.

Bel-Abbès : Projet de production de plantes résistantes à la sécheresse



Une station expérimentale régionale de production de plantes pastorales et d'arbres fruitiers résistants à la sécheresse sera créée dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès en début d'année prochaine, a-t-on appris du Commissariat régional de développement de la steppe de Saida, initiateur du projet. La station, qui sera réalisée dans la commune de R'djem Demmouche sur une surface de 2,5 hectares, permettra la production de 2 millions de plants de gattf, d'absinthe, de luzerne et d'alfa, ainsi que 20.000 pistachiers, caroubiers, amandiers, oliviers, a expliqué le responsable du commissariat, Abdelouahab Maachou. Le projet, pourvoyeur de 120 emplois, vise à régénérer le couvert végétal dans les zones steppiques détériorées, a-t-il ajouté, faisant savoir que les wilayas d'El Bayadh et Naama bénéficieront de

la quantité nécessaire de plants produits dans ce cadre. Le projet vise à poursuivre la réalisation du projet du barrage de désertification. La station sera soutenue par le gouvernement (via satellite) pour suivre l'état du couvert végétal en plus d'un laboratoire de recherche scientifique. La station ouvrira ses portes aux étudiants universitaires pour la formation professionnelle pour des stages sur des sujets scientifiques sur les plantes pastorales. L'opération a été une expérience réussie du commissariat dans la commune de Demmouche, où une pépinière expérimentale a été créée avec plus de 500.000 plants de gattf aux wilayas de Saida et El Bayadh, a-t-on rappelé. Elle a contribué à la régénération des zones steppiques de cette variété de plantes des zones steppiques dans les wilayas précitées.

bles



ne véritable asphyxie à Mila, cités et quartiers populaires, les usagers de la route. Cet durant les occasions festives, nt le mois de Ramadhan, est lieu de wilaya, dont elle evens de transport, tous types ers d'autres wilayas transitant et engorgement routier atteint ccès de la ville, des aires de outières, eu égard au nombre ophes de Mila. De l'avis de e temps entre onze heures et mbrement le plus redouté, par le, notamment au niveau des cteurs à arrêter le moteur pour un désengorgement du trafic. plus encombrés de véhicules, rcutant sur d'autres accès et ant sur les grandes avenues avé avec l'indifférence et les s à stationner aux bords des culation des citoyens sur la te situation à la vétuste aussi r, en plus de l'accroissement autres moyens, en l'absence (60 ans), habitant au centre-source de désagréments pour le gaz des véhicules, influant on côté, Ali septuagénaire ent que l'engorgement de la rtout qu'il réside, dit-il, dans e circulation. Les services de culation visant à organiser la automobilistes et des piétons,

K.M

t de résistances



ette station expérimentale, afin ge vert destiné à lutter contre r une cellule de télédétection gétal dans la région steppique, ue, a-t-on indiqué. Aussi, elle s et aux instituts et centres de ur le terrain et des recherches ération intervient suite à une s la commune de R'djem e de plants pastoraux a fourni Sidi Bel-Abbès, Saida, Naama à la plantation de 625 ha des tinée à l'alimentation du bétail

Incendies de forêts à Chlef Des pertes "record" dans le couvert végétal de la wilaya courant 2020



Les feux de forêt ont décimé 2.190 hectares de couvert végétal courant de cette année dans la wilaya de Chlef occasionnant des pertes "record" par rapports à 2018 et à 2019, a-t-on appris lundi auprès de la conservation locale des forêts. "Nous avons enregistré entre le 1er juin et le 31 octobre pas moins de 155 incendies ayant causé la destruction de 2.190 ha de couvert végétal", a indiqué le chargé de communication de la conservation des forêts de la wilaya, Mohamed Boughalia, qualifiant ce bilan de "record" comparativement aux pertes accusées durant les années 2018 et 2019, estimées respectivement à 36,8 ha et 367 ha. Ce bilan est néanmoins en deçà de celui de 2012, "année durant laquelle les feux de forêts avaient causé des pertes inédites dans les 4.011 ha de couvert végétal de la wilaya", a déploré le même responsable. Selon M. Boughalia, ces pertes en végétation se répartissent à raison de 1.304 ha de forêts, 838 ha de maquis, 500 ha d'herbes sèches et 2,7 ha d'arbres fruitiers, outre la perte de 28 ruches d'abeilles. Les feux de forêts, dans leur majorité, s'étaient déclarés dans les communes de la partie nord de la wilaya. Soit El Marsa avec huit incendies ayant ravagé 1.588 ha de végétations, Ténès avec 19 incendies et 220 ha de pertes, Zeboudja avec 18 incendies et 69 ha de pertes et Talâassa avec huit incendies et 63 ha de pertes. Toujours selon les données fournies par M. Boughalia, le plus gros des incendies ont été déclarés durant le mois d'août, avec 36 feux de forêts et 1.907 ha de pertes. Sachant qu'un taux de 95% des feux ont été causé par l'homme, a-t-il précisé. Le chargé de communication de la conservation des forêts de la wilaya de Chlef a signalé, à ce titre, que des actions en justice ont été engagées, en coordination avec la gendarmerie nationale, à l'encontre de nombreuses personnes accusées d'"incendies de forêts volontaires".

L.K

Feux de forêts à Tissemsilt Baisse sensible de la surface endommagée

La wilaya de Tissemsilt a enregistré une baisse sensible de la surface boisée endommagée par les incendies déclarés du 1er juin à fin octobre dernier, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts. Le chef du bureau protection végétale et animale, Arar Boutouchent, a indiqué que la surface endommagée a atteint 315,3 ha contre 1 887 ha, durant la même période de l'année dernière. Cette baisse est justifiée par la faible canicule notamment durant les mois de juillet et août en comparaison avec les années précédentes, la prise de conscience des habitants des zones riveraines aux forêts ayant contribué à la préservation des espaces naturels contre les incendies et les moyens humains et matériels importants mobilisés dans le cadre du plan de wilaya de lutte contre les incendies dont la colonne mobile de la Direction de la Protection civile, selon la même source. Les zones forestières affectées par 80 incendies déclarés du 1er juin au 31 octobre dernier se concentrent dans les communes de Lardjem (forêts d'Oued-Rdjem et de Dachra), Lazharia (forêt d'Aïn-Lellou), Beni-Chaïb et Beni-Lahcen, a-t-on précisé. La Conservation des forêts de la wilaya a mobilisé, en coordination avec de nombreuses instances dans le cadre du plan de wilaya de lutte contre les feux de forêt pour la saison 2020, des moyens humains et matériels importants, notamment 14 équipes mobiles avec l'utilisation de 947 cadres et agents d'intervention de la Protection civile et des forêts, huit camions-citernes et six véhicules utilitaires destinés au transport et 92 camions et engins des services de la Protection civile.

Relizane L'apiculture connaît un développement notable dans la wilaya

De par sa position géographique et ses richesses naturelles, la wilaya de Relizane en l'occurrence la ville de l'antique Mina, dispose de potentialités mellifères et nectarines appréciables qui lui permettent d'assurer 40% des besoins du marché national en miel, mais il reste beaucoup à faire pour optimiser les rendements et la qualité, selon les spécialistes en la matière. L'apiculture connaît un développement notable dans la wilaya de Relizane, une activité encouragée par différents partenaires comme la Chambre de l'agriculture, les anciens apiculteurs de la wilaya, les docteurs vétérinaires ou encore l'association de la wilaya des apiculteurs. L'élevage moderne des abeilles est en plein essor dans les zones mellifères de la wilaya, où les ruches installées donnent du miel de qualité supérieure comme le miel de thym. D'après les professionnels dans ce domaine de l'apiculture dans les monts de Sidi M'hamed Benali, Mazouna, Aïn Tarik, Oueldja, Ammi Moussa et Ramka, ainsi que les douars de Belacel et Sidi Khettab, et bien d'autres localités, l'apiculture est un beau métier et une passion utile, favorisée dans cette région riche par des conditions naturelles et climatiques idoines, pour le développement de cette activité. Celle-ci est encouragée par les mesures incitatives, initiées par les pouvoirs publics dans le cadre du renouveau de l'économie agricole et qui se sont traduites ces dernières années par l'accroissement du potentiel de production.

15000 trousseaux scolaires pour les élèves défavorisés

Afin de permettre aux enfants issus de familles défavorisées de l'ensemble de la wilaya une rentrée dans les meilleures conditions, la direction de l'action sociale (DAS) a lancé une opération de distribution de 15.000 trousseaux scolaires, a indiqué le chef de service des activités de solidarité auprès de cette direction. Cette opération concerne la majorité des établissements scolaires des cycles primaire et moyen des localités défavorisées et des zones d'ombre. Un premier quota de 7.500 cartables a déjà été distribué aux écoliers. Une deuxième opération de distribution de 7.500 trousseaux sera lancée en fin de semaine en direction des collégiens. Cette action a été menée en collaboration avec les cellules de proximité de l'agence de développement social et la direction de l'éducation. Elle touchera également les enfants des familles victimes du terrorisme, les orphelins et les enfants dont les parents perçoivent un salaire inférieur au SNMG. Un autre quota de 1.000 cartables a été réservé aux enfants aux besoins spécifiques scolarisés au niveau des établissements spécialisés relevant de la direction de la solidarité. D'autres opérations de solidarité ont été aussi lancées, comme la distribution de la prime de scolarité, d'un montant de 5.000 dinars, dont 100.000 élèves nécessiteux inscrits dans les différents établissements scolaires de la wilaya d'Oran en bénéficieront cette année.

EHU d'Oran Plus de 4.200 cas positifs à la Covid-19 enregistrés depuis le début de la pandémie



Oran depuis le début de la pandémie, a indiqué, lundi, dans un communiqué de la cellule de communication de cet établissement de santé publique. Depuis mars dernier, 3.900 personnes ont été testées positives à la Covid-19 grâce à la technique Réaction en chaîne par polymérase (PCR) et 320 autres personnes au scanner, a-t-on précisé de même source, soulignant que durant la même période, plus de 21.000 consultations et plus de 11.000 tests PCR ont été effectués. Il s'agit de patients traités au niveau des 10 services de l'EHU d'Oran mobilisés pour la prise en charge de la Covid-19, a précisé la même source, ajoutant que l'ouverture de l'hôpital de Haï En-Nedjma (240 lits) a renforcé la prise en charge des malades du coronavirus et allégé la pression sur l'EHUO. L'hôpital de Haï En-Nedjma a été mis à la disposition de la direction de l'EHU d'Oran qui a détaché une équipe médicale, paramédicale et administrative pour prendre en charge les patients atteints de la Covid-19, a-t-on précisé, affirmant que cet établissement est toujours à la disposition de l'EHUO pour la prise en charge de cas de la Covid-19. L'EHUO, un des deux centres Covid-19 d'Oran, a mis en place, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, «une stratégie rationnelle et bien planifiée qui a permis, d'un côté, de fournir les meilleurs soins possibles aux patients atteints de la Covid-19 et, de l'autre, de maintenir toujours les autres activités de l'hôpital et de reprogrammer les activités non urgentes de manière à garantir la sécurité des patients et des équipes soignantes de l'établissement».

Lehouari K

La capitale souffre d'un manque flagrant de parkings pour stationnements véhicules

Selon les statistiques, Alger comptabilise chaque jour entre 5 et 7 millions de véhicules qui vont et viennent. Si la capitale abrite l'ensemble des administrations, des banques et des ministères, il n'en demeure pas moins que la capitale accuse un manque palpable en matière de parkings au profit des millions de personnes qui sillonnent chaque jour Alger et ses environs pour se garer. Les quelques bâtiments consacrés au stationnement à Alger affichent dès le matin complet. Le parking d'Ali Mellah au niveau du 1er Mai, commune de Sidi M'hamed, ferme son accès en matinée car ce dernier est saturé et son entrée faisant face au CHU Mustapha Pacha est bloqué par des dizaines de voitures qui essaient tant bien que mal de trouver une place. Le terrain en contrebas, aménagé il y a de cela deux années et transformé en jardin «aurait fait un parfait parking à étages d'une capacité qui aurait vraiment permis de désengorger le 1er plus haut ainsi que l'hôpital en face», précise un chauffeur de taxi. Le parking du parc Sofia, à quelques mètres de la Grande-Poste d'Alger, connaît lui aussi le même problème. Les véhicules qui cherchent une place augmentent et les places se réduisent. Le parking de Tafourah, mitoyen à la direction générale des douanes, provoque une incompréhension totale chez les automobilistes. «Nous remarquons de l'extérieur qu'il y a des places, mais l'accès est fermé. Comment ne pas s'énervé face à un tel comportement et ne pas s'emporter ? C'est de l'abus de pouvoir», dénonce un automobiliste. Le parking au port d'Alger,



très important par sa capacité, est lui aussi fermé aux automobilistes. Selon Ali, un habitué des lieux, le parking qu'il utilise chaque jour pour garer son véhicule avant de se diriger vers son lieu de travail a «fermé ses portes aux usagers. Aucune note n'a été mise et où allons-nous nous garer maintenant ? Ce sont des décisions pareilles qui encouragent l'anarchie et les parkings sauvages», dit-il. Et c'est le revers de la médaille. En n'engageant aucune

désastreuse, les parkings anarchiques fleurissent et des bandes s'organisent pour gérer des dizaines de mètres de trottoirs extorquant chaque jour à de simples automobilistes jusqu'à 300 DA «et si on refuse de payer, il n'est pas rare de se faire agresser», dit Ahmed. Rappelons qu'un jeune homme est mort à Ouled Fayet sous les coups d'une arme blanche après avoir refusé de payer un jeune gardien de parking anarchique.

APW de Tizi-Ouzou

Acquisition de 12 générateurs d'hémodialyse au profit d'établissements de santé de la wilaya

Douze générateurs d'hémodialyse ont été acquis par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi Ouzou au profit d'établissements publics hospitaliers (EPH), a indiqué, lundi, le président de la commission santé, hygiène et protection de l'environnement (SHPE) de cette institution élue, Hachimi Radjef. L'acquisition des 12 générateurs a pour but de «renouveler les appareils vétustes ou à l'arrêt» des services d'hémodialyse de certains hôpitaux de la wilaya qui ont exprimé un besoin en la matière et d'améliorer la prise en charge de malades atteints d'insuffisance rénale, a souligné Radjef. Le président de la commission SHPE a précisé que cette initiative a vu le jour suite à une demande présentée de la directrice de l'EPH d'Azazga qui avait sollicité l'APW pour le renouvellement des appareils «vétustes» de cet établissement de santé. L'APW, en sa qualité d'organe délibérant, a voté sur le budget primitif 2019, une subvention de 30 millions DA pour l'achat de 12 générateurs d'hémodialyse. La procédure d'acquisition de ce matériel a été lancée par l'administration



(l'organe exécutant) et l'opération a abouti dernièrement, a-t-il indiqué. Sur ces 12 générateurs, 6 ont été remis à l'EPH d'Azazga, 4 au centre hospitalo-universitaire Nedir-Mohamed qui «subit une énorme pression depuis la pandémie de la Covid-19 et dont

quatre générateurs tombés en panne ne sont pas fonctionnels et n'ont pu être réparés faute de disponibilité de pièces de rechange» et les deux restants à l'EPH de Draâ El Mizan, a-t-on ajouté de même source.

Médéa

Vaste campagne de sensibilisation contre la pandémie

À l'heure où les cas de contamination au coronavirus connaissent une ascension vertigineuse, les services de la daïra de Médéa ont lancé une vaste campagne de sensibilisation à l'adresse de la population du chef-lieu de la wilaya, l'invitant à s'impliquer dans cette lutte pour éviter le pire. Le pire est à craindre devant un constat amer qui témoigne d'un relâchement dans les mesures préventives contre la contamination au virus corona. Le déni et la négligence sont toujours là, plus présents que jamais. Le port du masque est pratiquement inexistant ou incorrect : on couvre la bouche mais pas le nez, on garde le masque autour

du cou, pendant à une oreille, ou autour du poignet... ! Où allons-nous ? Aussi, en partenariat avec les instances habilitées dont la Protection civile, la Sécurité nationale, et la Direction des affaires religieuses, la daïra de Médéa a organisé une caravane de sensibilisation qui a sillonné les artères principales et tous les quartiers de la ville, en usant de haut-parleurs pour appeler à la sagesse et à la maturité les citoyens de tous les âges ; les exhortant à respecter les mesures sanitaires requises en ces moments difficiles. Des conseils ont été prodigués, dont l'impératif de la distanciation sociale, le port du masque, l'utilisation des solutions hydroal-

cooliques. Il a été conseillé également à la population d'éviter les rassemblements, notamment dans les fêtes de mariages. Par ailleurs, une opération d'envergure de désinfection des établissements scolaires à travers la wilaya a eu lieu, lundi, notamment ceux ayant abrité les opérations de suffrage. Le but étant de garantir les meilleures conditions sanitaires pour la rentrée des élèves des deux cycles. L'on rappellera, cependant, que Médéa figure parmi les wilayas concernées par le confinement partiel, instauré dernièrement par les pouvoirs publics afin de pallier l'extension de la pandémie.

Alger

Le Lycée sportif de Draria limite le nombre des internes à 140

Le Lycée sportif de Draria (Alger) a décidé de réduire le nombre de ses élèves en interne à seulement 140 candidats pour l'année scolaire 2020-2021, par mesure de précaution en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'établissement. Avant la crise sanitaire, le Lycée sportif de Draria accueillait 280 élèves en internat. Mais la hausse des cas de contamination au COVID-19 au cours des derniers jours a obligé l'établissement à prendre certaines mesures de prévention, dont la réduction du nombre des internes. Pour ce qui est de la rentrée scolaire à ce Lycée sportif national, elle a été fixée au mercredi 4 novembre pour les anciens élèves, et au 15 du même mois en ce qui concerne les nouveaux inscrits. Cette décision a été communiquée aux responsables des jeunes talents au sein des différentes fédérations sportives lundi, lors d'une réunion de travail avec les responsables pédagogiques dudit lycée. Une rencontre pendant laquelle les deux parties ont discuté des modalités d'admission des nouveaux élèves en cette période de pandémie, et qui a forcé les responsables du lycée à trouver des solutions pour assurer le bien-être de tout le monde. Parmi ces solutions, la récupération d'une partie du Centre de regroupement et de préparation des élites nationales à Souidania (Alger) et qui sera mise à la disposition du Lycée sportif de Draria pour l'hébergement, les études et les entraînements de ses candidats. Houda H

Tala Hamza (Béjaïa)

Les habitants de Tala Hamza réclament une sûreté urbaine

Les responsables en charge de la gestion des affaires de la municipalité de Tala Hamza réclament l'installation d'un corps de sécurité sur le territoire de la circonscription. «Un choix de terrain a été opéré, il y a de longues années, dans la localité de Bouseltane, dans l'optique de la réalisation d'un projet de sûreté urbaine. Hélas, aucune suite n'a été réservée à ce dossier», déplore un responsable de l'APC, indiquant que la municipalité a tenté à plusieurs reprises de relancer la requête, mais sans résultats.

Par ailleurs, notre interlocuteur fait part d'une proposition faite par l'APC afin de donner un contenu concret à ce projet. «Nous avons suggéré l'exploitation de la caserne désaffectée de l'ex garde communale pour y installer une sûreté urbaine. Nous sommes en attente d'une réponse que nous espérons favorable», dira-t-il. Les responsables de l'APC déclarent tenir beaucoup à ce projet, étant donné le rôle de ce corps dans la sécurisation des personnes et des biens. «Un corps de sécurité est un rempart contre toute forme de délinquance. Sa présence a un effet dissuasif incontestable», insiste-t-il. Adhérant pleinement à la démarche de l'APC, un citoyen de Tala Hamza, gérant un commerce au centre urbain du chef lieu communal, soutient que les vols, les cambriolages et les autres actes délictuels en tous genres ont pris de l'ampleur au cours de ces dernières années. «La nature a horreur du vide. On s'adonne à la drogue au vu de tout le monde, on commet impunément des délits, en sachant qu'il n'y a nul service de sécurité à des kilomètres à la ronde», relate-t-

Les informations à connaître avant de vous lancer



Avant de vous lancer dans la grande aventure de l'entrepreneuriat et de réellement lancer votre projet, mieux vaut avoir vérifié quelques éléments qui pourraient mettre à mal à celui-ci avant même qu'il n'ait commencé. Zoom sur quelques informations essentielles qui pourraient vous manquer.

Vérifier la taille de son marché

Si le marché qui vous concerne est trop petit vous risquez d'avoir du mal à vous développer et si vous devez prendre 100% des parts de marchés pour survivre, autant ne pas vous y lancer. La taille du marché et donc les clients qui sont prêts à acheter un produit comme le vôtre demeurent essentiels notamment si vous visez un marché de niche. Il vous faudra quantifier ce dernier pour vérifier qu'il existe de la place pour un dernier acteur. Nombreux sont ceux à ne pas vérifier celui-ci en pensant qu'ils aimeraient bien avoir un type de produit / service. Si votre clientèle type est par exemple insuffisamment présente dans la zone où vous allez ouvrir votre commerce, rien ne sert de vous y implanter. Ce n'est pas parce qu'aucun restaurant de ce type n'existe dans un quartier que vous allez pouvoir forcément percer. De la même manière, si le nombre d'utilisateurs potentiels est insuffisant, autant ne pas perdre trop votre énergie sur un lancement qui ne marchera pas.

Connaître votre marge

Vous devez connaître la marge que vous avez réellement sur chaque produit et surtout votre point mort. Il s'agit de déterminer à partir de combien de ventes vous êtes rentable. Il ne faut pas oublier tous les frais comme par exemple vos bureaux, votre salaire (car à termes vous devrez vous payer) ou encore les frais de communication pour atteindre votre client. Une erreur classique consiste à penser que lorsqu'on achète un produit 100 DA et qu'on le revend à 200 DA, on vient d'effectuer un gain de 100 DA. En réalité, votre masse salariale doit être comprise dans le prix global d'acquisition par exemple pour savoir combien de vente vous devez réaliser pour être bénéficiaire. Si par exemple en imaginant que vous n'avez pas de locaux et que souhaitez une rémunération de 100 DA par jour, il vous faudra vendre 50 objets pour amortir ce que vous coûtez.

Voir le positionnement de la concurrence

La concurrence, il y en a quasiment toujours de manière directe ou indirecte. Ce n'est pas parce que vous êtes le seul à faire quelque chose, qu'il n'existe pas de produits de substitution. Mieux vaut donc regarder ce que fait la concurrence avant de vous lancer et vous demander si votre produit possède des avantages ou des inconvénients par rapport à ceux-ci. Il s'agit de vérifier que vous serez suffisamment attractif et que votre argumentaire sera suffisamment rôdé pour répondre à des questions simples telles que : « En quoi votre produit se différencie-t-il de XXX ? Qu'est-ce qu'il apporte de plus que la solution YYY ». Il faut comprendre que le client se retrouve souvent confronté à des choix et qu'il ne suffit pas de faire différemment pour l'atti-

rer. Il faut que vous arriviez à dégager un avantage que les autres n'ont pas. Par ailleurs vous pourriez voir certaines pratiques courantes dans votre métier et qu'il ne faudra pas forcément changer.

Avoir réfléchi à sa stratégie pour toucher ses clients

Ce n'est pas parce que vous avez le produit idéal qu'il va se vendre tout seul du moins au début. Il faut que votre cible soit au courant qu'il existe et vous devez donc lui faire parvenir l'information. Si cela peut paraître évident dans le cadre d'un commerce où l'enseigne est visible et parfois quelques tracs distribués, la question demeure complexe dans la plupart des cas. Il vous faudra pour réussir bâtir toute une stratégie qui peut par exemple consister à faire de la publicité, à réunir des groupes d'influenceurs, à réaliser des opérations de communication d'un genre particulier ou encore à faire des emailings voire de la prospection commerciale directe. Les manières de vendre et de communiquer diffèrent d'un business à un autre alors autant avoir bien réfléchi à ce que vous allez mettre en place pour fidéliser et attirer votre clientèle.

Bien se connaître ainsi que ses associés

L'une des premières causes de mortalité reste dans le conflit d'associés. Les séparations souvent brutales mettent fin à l'aventure entrepreneuriale. De nombreux conflits peuvent survenir si vous n'avez pas recueilli quelques informations utiles. Il peut s'agir notamment des orientations stratégiques qui ne sont pas partagées ou acceptées par l'ensemble des parties mais pas seulement. Vous devez réellement bien déterminer le rôle de chacun dans l'aventure afin de ne pas partir sur des a priori. Ce n'est pas parce qu'une personne évoluait dans un domaine précis avant de se lancer dans l'aventure qu'elle souhaite continuer dans cette voie à l'avenir. De la même manière, rien ne sert de vous lancer si vous n'êtes pas d'accord sur la répartition des parts. Vous risquez de vous séparer voire créer de la concurrence. N'hésitez pas à faire également un bilan de vos motivations avant de commencer pour savoir si vous souhaitez réellement vous lancer dans l'aventure et pour de bonnes raisons.

Le total des financements nécessaires

Il ne faut pas s'imaginer que le business va décoller fort et tout de suite. Sauf dans certains cas bien précis, il va mettre du temps à se mettre en place et vous devrez disposer de la trésorerie nécessaire en attendant que les ventes augmentent et puissent payer l'ensemble des frais inhérents à votre produit. Certains banquiers n'hésitent pas à reculer de plusieurs mois les premiers encaissements pour vérifier la solidité du business plan alors pourquoi ne feriez-vous pas de même. Les prévisions des business plan demeurent souvent optimistes (même quand on a l'impression que non) et il vous faudra donc bien vérifier que vous survivrez si tout ne se passe comme vous le souhaitez dans l'idéal. Ce serait dommage qu'une belle idée meure parce que le financement s'avère insuffisant.

Festival virtuel portail numérique du court-métrage à Annaba

LE FILM TURC "DARK" REMPORTE LE PORTAIL D'OR

Le court-métrage turc "Dark" de la réalisatrice Bridgit Letsdeit a remporté le portail d'or de la septième édition du Festival virtuel portail numérique du court-métrage d'Annaba d'octobre 2020, a indiqué lundi le responsable communication de cette manifestation, Slimane Farès. Le deuxième prix, celui du portail en argent de ce festival virtuel a été décerné au film iranien "The Kits" de Sayed Bayan Hosseini, tandis que le prix du portail en bronze a été décroché par le court métrage algérien "La feuille blanche" de Mohamed Nadjib El-Amrani. Par ailleurs, un autre film algérien "So Be It" de Youcef Mahsas, s'est vu attribuer le Grand prix du public du Festival virtuel du court-métrage international, tandis que les encouragements de cette édition sont revenus au film "Nisaalt" d'Ahmed El kassabi et Ali El Bimani du Sultanat d'Oman, ainsi qu'au film palestinien "l'Etranger" de la réalisatrice Nathalie Joubih. Quant au prix du jury, il a été décerné au film "With Thy Spirit" de Karim Rahbani du Liban et au film "Tarik cheb" d'Ahmed El Sabri du Sultanat d'Oman. La septième édition du Festival virtuel portail numérique du court-métrage a vu la participation de 34 films représentant 14 pays, selon le responsable de la communication du festival, qui a rappelé que cette manifestation organisée mensuellement suscite l'adhésion des passionnés du septième art avec des œuvres cinématographiques dans le domaine du court métrage.

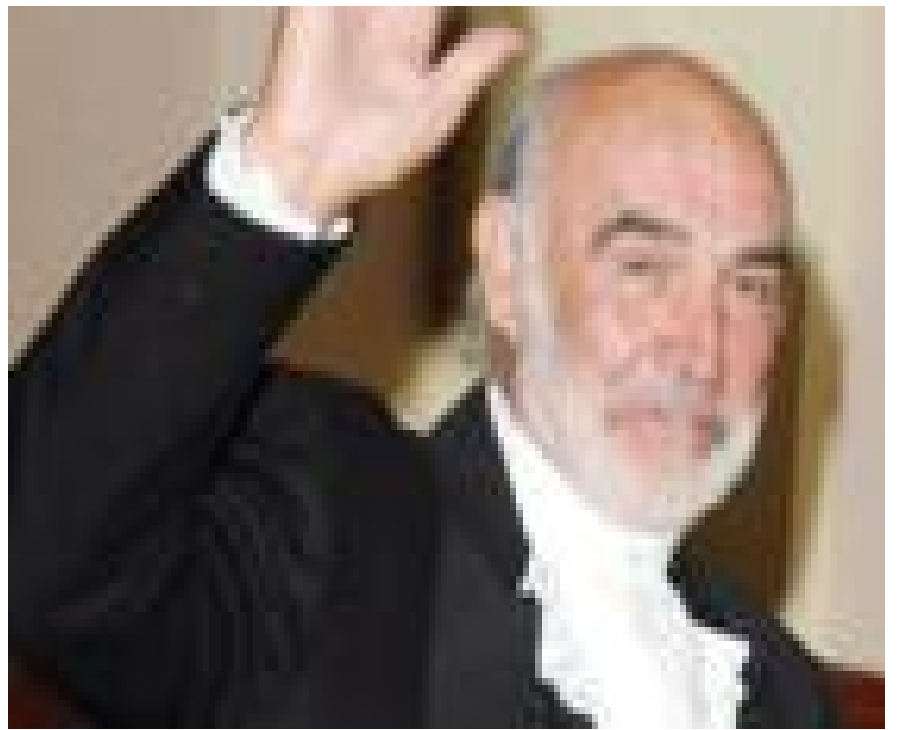
M.Toumi / Ag

Tiaret

LES SALLES DE CINÉMA «SERSOU» ET «REX» RÉCUPÉRÉES

A l'abandon et livrées à toutes les déprédations, les salles obscures de la ville de Tiaret «seront récupérées pour revenir dans le giron du secteur de la Culture». C'est qu'a annoncé le wali de la wilaya de Tiaret, M. Mohamed Amine Dramchi, lors d'une tournée qui l'a menée la semaine dernière dans plusieurs points relevant de différents secteurs. En effet, interpellé par les tenants du mouvement culturel local qui ont fait de la récupération des salles de cinéma «Sersou» (ex-Casino) et le cinéma « Rex » leur cheval de bataille, le chef de l'exécutif de wilaya a cédé favorablement à leurs doléances en décidant de dégager de l'argent pour la réhabilitation de ces salles de cinéma et leur retour dans le giron de la direction de la Culture. A l'origine d'une polémique qui ne désenfle pas depuis des mois, le théâtre communal «Hassan El Hassani» qui a été démolé pour être légué à un promoteur immobilier. L'onde de choc provoquée par le détournement de sa vocation de ce bien culturel semble avoir eu un écho chez le premier responsable de la wilaya qui a promis de «réexaminer le dossier» à la plus grande satisfaction des tenants de la chose culturelle locale.

Décès de Sean Connery : James Bond éternel



peu de chances qu'on sombre dans des discussions ennuyeuses. C'est pourquoi on a convolé si rapidement», plaisantait Sean Connery, marié une première fois à une actrice australienne, Diane Cilento, avec laquelle il a eu un fils, Jason, né en 1963. Annoncé comme mort dès 1993 par des agences de presses australiennes et japonaises, il a fini par rendre les armes samedi à 90 ans. Car il est vrai : «On ne vit que deux fois.»

Sean Connery souffrait de démence, révèle son épouse

L'acteur écossais Sean Connery, décédé à l'âge de 90 ans, souffrait de démence et il est décédé «paisiblement», selon son épouse, citée dimanche par le tabloïd The Mail on Sunday. «Au moins il est mort dans son sommeil et c'était très paisible. J'étais avec lui tout le temps et il s'est simplement éteint. C'est ce qu'il voulait», a déclaré Micheline Roquebrune, portraitiste française que le légendaire interprète de 007 avait épousé en secondes noces en 1975.

«Il était atteint de démence et cela avait vraiment eu des effets négatifs sur lui», a-t-elle révélé.

«Il était magnifique et nous avons eu une vie merveilleuse ensemble», a aussi confié Mme Roquebrune. «Ça va être très dur sans lui, je le sais. Mais cela ne pouvait pas durer éternellement et il est parti paisiblement», a-t-elle ajouté. Sean Connery est mort entouré de sa famille, à Nassau, aux Bahamas. Il n'était «pas bien depuis un certain temps», a déclaré son fils, Jason Connery, à la BBC.

Les hommages ont afflué après l'annonce de son décès samedi. Le président américain, Donald Trump, a souligné son «caractère bien trempé», assurant que l'Écossais l'avait aidé dans ses projets en Écosse, où Donald Trump possède un golf.

«J'avais du mal à obtenir les approbations pour un grand projet de développement en Écosse lorsque Sean est intervenu et a crié : "Laissez-le construire ce fichu truc"», a tweeté le président américain. «C'était tout ce dont j'avais besoin, tout s'est passé à merveille à partir de là.»

De nombreuses figures du cinéma ont aussi rendu hommage à l'Écossais, premier acteur à se glisser dans le costume de James Bond, dans «Dr No» en 1962.

Chacun des acteurs qui lui ont succédé dans le rôle de «007» l'ont regardé «avec vénération et admiration», a déclaré Pierce Brosnan qui a interprété James Bond dans 4 films. «Sir Sean Connery, vous étiez mon plus grand James Bond, pour le garçon que j'étais et pour l'homme qui est devenu lui-même James Bond», a dit Pierce Brosnan.

Autre interprète de «007», le Britannique Timothy Dalton a loué la «merveilleuse présence» de Sean Connery.

Il a «capturé une époque, les années soixante», a salué l'Australien George Lazenby, qui a joué 007 dans «Au service de Sa Majesté».

Sean Connery est «l'un des vrais grands du cinéma», lui a aussi rendu hommage le Britannique Daniel Craig.

«Il a défini une ère et un style», a ajouté l'actuel interprète du personnage inventé par l'écrivain Ian Fleming dont le prochain volet des aventures, «Mourir peut attendre», doit sortir en avril 2021. L'acteur américain Kevin Costner a souligné son «incroyable carrière». «C'est la plus grande star avec laquelle j'ai travaillé», a-t-il tweeté.

Pendant ses cinq décennies de carrière, Sean Connery a gagné un Oscar, deux Bafta et trois Golden Globes. Ses obsèques seront privées, a annoncé sa famille, qui prévoit un service commémoratif une fois passée la pandémie.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
021357070

COMPTE NUMÉRO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DÉLIVRÉ

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Ligue 1: Le RC Relizane en stage à Mostaganem avec un effectif décimé

Le RC Relizane, nouveau promu en Ligue 1 de football, poursuit sa préparation en vue de la saison prochaine, en entamant hier un stage à Mostaganem. Ce stage d'une durée de dix jours, sera marqué par quelques absences, puisqu'au moins quatre joueurs ne sont pas du rendez-vous "pour diverses raisons", a-t-on appris de la direction de cette formation de l'Ouest du pays. Il s'agit du gardien de but Bousder, ainsi que des joueurs de champ Seguer, Aïche et Bouazza. Ce dernier, considéré comme l'un des éléments clés du "Rapid", boude l'entraînement depuis plusieurs jours pour protester contre la non-régularisation de sa situation financière, a-t-on souligné de même source. A Mostaganem, une ville devenue le lieu préféré des clubs de l'élite pour y effectuer leur préparation d'intersaison, les protégés du nouvel entraîneur, Si Tahar Cherif El Ouezani, devraient disputer au moins trois matchs amicaux, dont le premier est programmé pour mercredi face à l'équipe de la deuxième région militaire. Les Vert et Blanc ont joué et gagné (2-1), en fin de semaine passée, une première rencontre amicale venue ponctuer un travail de près de trois semaines face au nouveau promu en Ligue 2, la JSM Tiaret, rappelle-t-on. En raison de problèmes d'ordre financier, la direction du RCR, que préside Mohamed Hamri, a débuté relativement tard les préparatifs de la nouvelle saison. Elle a commencé par la nomination de l'ancien international, Si Tahar Cherif El Ouezani, aux commandes techniques en remplacement de Youcef Bouzidi, qui avait mené l'équipe vers l'accession en fin de saison passée, interrompue à la 23e journée à cause du Covid-19. Une douzaine de joueurs ont été également recrutés par le président Hamri, qui a attendu les derniers jours du mercato estival clôturé mardi passé, pour passer à la vitesse supérieure en la matière. Mais l'entraîneur Cherif El Ouezani a qualifié, dans des déclarations à la presse, l'effectif du RCR, version 2020-2021 de "déséquilibré", regrettant au passage de n'avoir pas réussi à engager certains joueurs qu'il souhaitait avoir dans ses rangs, "en raison du retard mis par la direction pour résilier les contrats des éléments qu'elle a mis sur la liste des libérés", a-t-il expliqué.

CAN-2021 Algérie-Zimbabwe la ZIFA rejette la proposition de la FAF de jouer les deux matchs en Algérie

La Fédération zimbabwéenne de football (ZIFA), a rejeté la proposition de son homologue algérienne (FAF), de disputer à Alger la double confrontation, prévue les 12 et 16 novembre, comptant pour les 3e et 4e journées (Gr.H) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, rapporte mardi la presse locale. "Les Algériens nous ont proposé de faire jouer les deux matchs sur leur sol, avec en contrepartie ils payeront notre hébergement. Mais nous avons refusé cette offre. Nous ne pouvons pas vendre notre âme. Regardez, le pays est actuellement d'humeur festive après la levée de l'interdiction du stade national des sports", a déclaré le président de la ZIFA, Felton Kamambo, au quotidien The Herald. Selon le site spécialisé Soccer24.zw, la FAF aurait également proposé à la ZIFA de payer les frais relatifs au déplacement de la délégation des "Warriors", et d'autres frais connexes. Le rejet de l'instance zimbabwéenne est motivé par le souci de jouer à domicile, suite à la décision prise par la Confédération africaine (CAF) de lever temporairement l'interdiction de jouer à la maison en raison de la dégradation des stades au Zimbabwe. "Nous leur avons proposé que les deux matchs soient joués au stade national des sports de Harare, et nous prendrions en charge leurs frais d'hébergement, mais ils ont également refusé", a ajouté le patron de la ZIFA. L'équipe nationale d'Algérie accueillera d'abord le Zimbabwe le jeudi 12 novembre au stade olympique du 5-juillet d'Alger (20h30), avant de se déplacer à Harare pour affronter les Warriors le lundi 16 novembre (16h00, algériennes). A l'issue de la 2e journée du groupe H, l'Algérie occupe la 1re place avec 6 points, devant respectivement le Zimbabwe (4 pts) et le Botswana (1 pt), alors que la Zambie ferme la marche avec 0 point. Les deux premiers du groupe se qualifient pour la phase finale de la CAN-2021 au Cameroun.

Bessa N

AG ordinaire de la Fédération de boxe Rejet des bilans moral et financier de l'exercice 2019



Les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de boxe (FAB), réunis en session ordinaire mardi au Centre sportif de "Sveltesse" à Chéraga (Alger), ont rejeté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice 2019. Les travaux de l'AG se sont déroulés en présence de 32 membres (24 ligues et les huit meilleurs clubs) sur les 43 que compte l'assemblée générale de la FAB, sous l'égide de Youcef Khelifi, président de directoire ainsi que les représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et du Comité olympique et sportif algérien (COA). Les membres de l'AGO ont d'abord procédé à la lecture et l'approbation du bilan moral de l'exercice 2019 qui a été rejeté par 24 membres, alors que neuf (09) ont voté oui, avant de passer à l'adoption du bilan financier-2019, rejeté également par 23 membres, contre huit (08) pour et un bulletin nul. "Nous avons assisté à une session ordinaire qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions, marquée par un rejet des deux bilans, ce qui dénote de la responsabilité des membres de l'assemblée générale qui ont, à travers ce vote, désavoué la gestion administrative et financière de l'instance fédérale", a déclaré Youcef Khelifi, président de directoire de la FAB. Programmée le 24 septembre dernier à Alger, l'AGO avait été interrompue suite à la demande des membres du bureau fédéral qui avaient exigé la démission de Nehassia Abdelmadjid du poste

de président, lui reprochant notamment sa "mauvaise gestion". Finalement, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a pris la décision de suspendre le président de la FAB ainsi que son bureau fédéral. Un directoire composé de trois membres a été mis en place pour préparer l'AG ordinaire ainsi que l'assemblée électorale. "Nous sommes très conscients du poids de la responsabilité, mais nous demandons à tous les membres de la famille de la boxe algérienne de travailler ensemble pour aller de l'avant et mettre l'intérêt de la discipline au-dessus de tout. Notre mission consiste à gérer les affaires courantes et préparer la prochaine assemblée ordinaire 2020 ainsi que l'AG électorale", a-t-il précisé. De son côté, le commissaire au compte, Saïd Kouimia, a noté lors de la présentation du bilan financier, l'absence des procès-verbaux de passations de consignes entre Mourad Ouhib, président de la FAB du 1 janvier 2019 au 12 mai 2019 et Abdelmadjid Nehassia, président de l'instance fédérale du 19 mai 2019 au 31 décembre 2019. Il également fait savoir que la fédération algérienne doit mettre en place un registre d'inventaires qui "n'existe pas à ce jour", en enregistrant la totalité du patrimoine mobilier et immobilier, conformément à la réglementation en vigueur. "La FAB doit mettre en place une structure de gestion de contrôle financier des ligues et clubs, conformément à l'article 2 alinéa 15 des statuts de la FAB, chose qui n'a pas

été faite par les responsables de l'instance. La commission de finance, chargée de contrôler la gestion interne et diriger des enquêtes, n'a pas été installée par l'assemblée générale, selon l'article 9 des statuts internes", a-t-il soulevé. Dans le même contexte, le représentant du MJS, Sid-Ahmed Amrouni, a indiqué que "le rejet du bilan financier peut conduire les anciens responsables à des poursuites judiciaires, parce qu'il s'agit tout simplement de la gestion des deniers publics de l'Etat". "L'inspection générale relevant du MJS a déjà fait son rapport sur la gestion financière de la fédération de boxe et tous les dépassements constatés pourront conduire à des poursuites judiciaires", a-t-il expliqué. Elu le 4 mars 2017 à la tête de la FAB pour le mandat olympique 2017-2020 en remplacement de Nabil Sadi, Nehassia avait été d'abord suspendu par le MJS pour "mauvaise gestion" avant d'être déchu de son poste par les membres de l'Assemblée générale, réunis en session extraordinaire le 15 juillet 2017 et une assemblée électorale avait été organisée le 1er août de la même année, portant Abdelhamid Draa à la tête de la FAB. Mais suite au verdict du Tribunal algérien de règlement des litiges sportifs (TARLS), Nehassia a été, le 7 mai 2019, rétabli dans ses droits en tant que président "légitime" de l'instance fédérale, avant d'être suspendu à nouveau par le MJS le 10 octobre dernier et un directoire, composée de trois membres, a été installé.

Équipe nationale : Belmadi face au difficile choix de la liste des 23

Dans moins d'une semaine, la sélection algérienne débutera son deuxième stage de cette année 2020, marquée par le report de plusieurs rendez-vous à cause de la crise sanitaire mondiale. Cette fois-ci, les Vert auront à disputer les deux matchs en retard comptant pour les éliminatoires de la CAN-2022 contre le Zimbabwe, en aller-retour. Une double confrontation intervenant après un mois des deux rencontres amicales jouées par les protégés de Djamel Belmadi contre le Nigéria et le Mexique, soldées respectivement par une victoire (1-0) et un nul (2-2). Au cours de ces deux sorties qui ont constitué les retrouvailles pour les camarades du capitaine Mahrez après près d'une année d'inactivité en sélection, ont permis aux Algériens de conforter leur statut de champions d'Afrique. Ils ont, en effet, laissé une forte impression, tout en gagnant pas moins de cinq places dans le classement FIFA du mois d'octobre pour pointer désormais à la 30e position. Aussi, la bande à Belmadi est parvenue à préserver sa série d'invincibilité, portant à 20 son nombre de

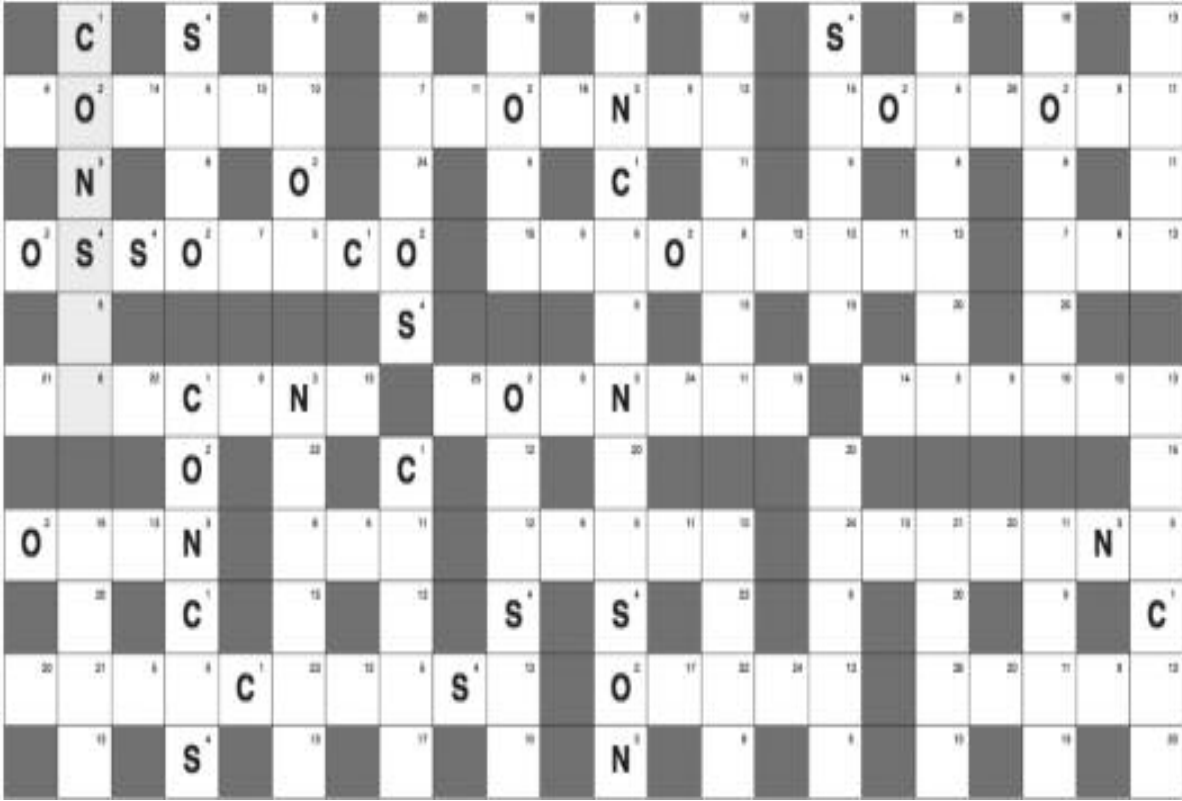


matchs sans la moindre défaite. Pourtant, au cours du précédent stage, l'entraîneur national a dû composer avec plusieurs absences de taille, à l'image d'Atal, Benlamri, Slimani, Belaïli, Zefane, et Ounas, pour ne citer que ceux-là. Mais pour le prochain regroupement, le patron technique du "Club Algérie" risque de trouver toutes les peines du monde pour arrêter sa liste des 23 joueurs. Des éléments comme Atal, Benlamri, Ounas, Boudaoui et, à un degré moindre, Slimani, ont retrouvé la compétition. Cela leur donne évidemment le droit de postuler à un retour en sélection, au moment où leurs rempla-

çants lors du précédent stage n'ont pas du tout démérité. On sera donc très curieux de connaître, dans les prochains jours, les noms des joueurs qui seront "sacrifiés" en prévision de la double confrontation face à la Tanzanie. Personne ne souhaiterait d'ailleurs être à la place de Belmadi, tellement le choix sera très difficile. L'homme a réussi à monter trois équipes à égal ou presque niveau, estiment les observateurs. Même lors du précédent regroupement, il a réservé des surprises pour le public algérien en faisant appel à Zerkane de Bordeaux et Medioub, sociétaire de Tondela.

B.N

Mots codés

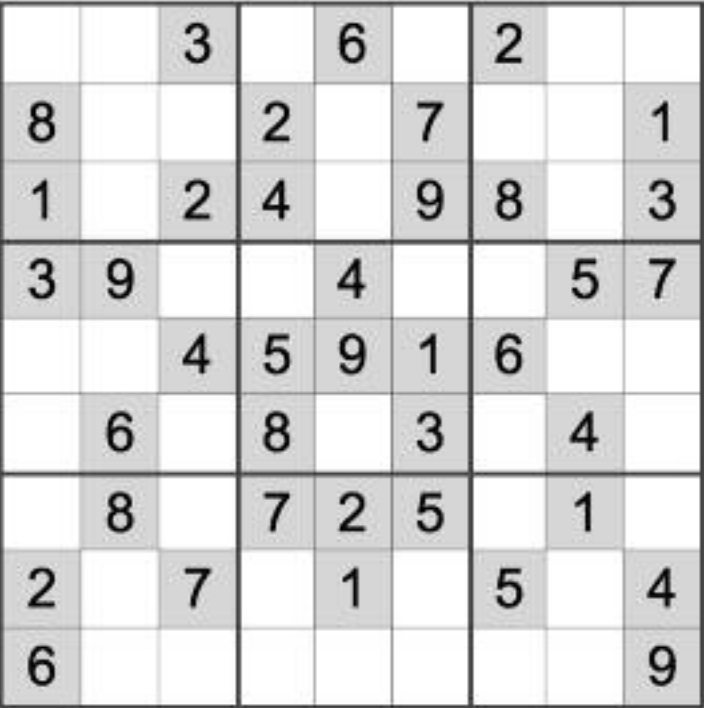


Mots mélangés

ABATTRE ABSOLU
ACRETE AUBERGE
BRUIT CECI
CEDRATIER CLAUSE
CONTINUER DECOUSU
DESERTER ELLE
ENJOLEUR GARS
GAULOISE GRESILLER
LACET LIMOUSINE
MAJUSCULE MARC
MUSIC-HALL
RASSURER RENTABLE
REVOLTE SCIAINT
SPECIAL
SUINTER SUROIT
TOUJOURS
VITRINE

S E E M E T U A E A M A R C R E
R L N A S E S S B U T E O E L R
U A I J I C U S S A I N L B R E
O I S U O A O I U T T L A E N T
J C U S L L C B A I I T V I R
U E O C U H E R N S N O R U C E
O P M U A R D U E E L T R E E S
T S I L G E E R R T I B E U C E
E L L E C R G R E V E G A R S D

Sudoku

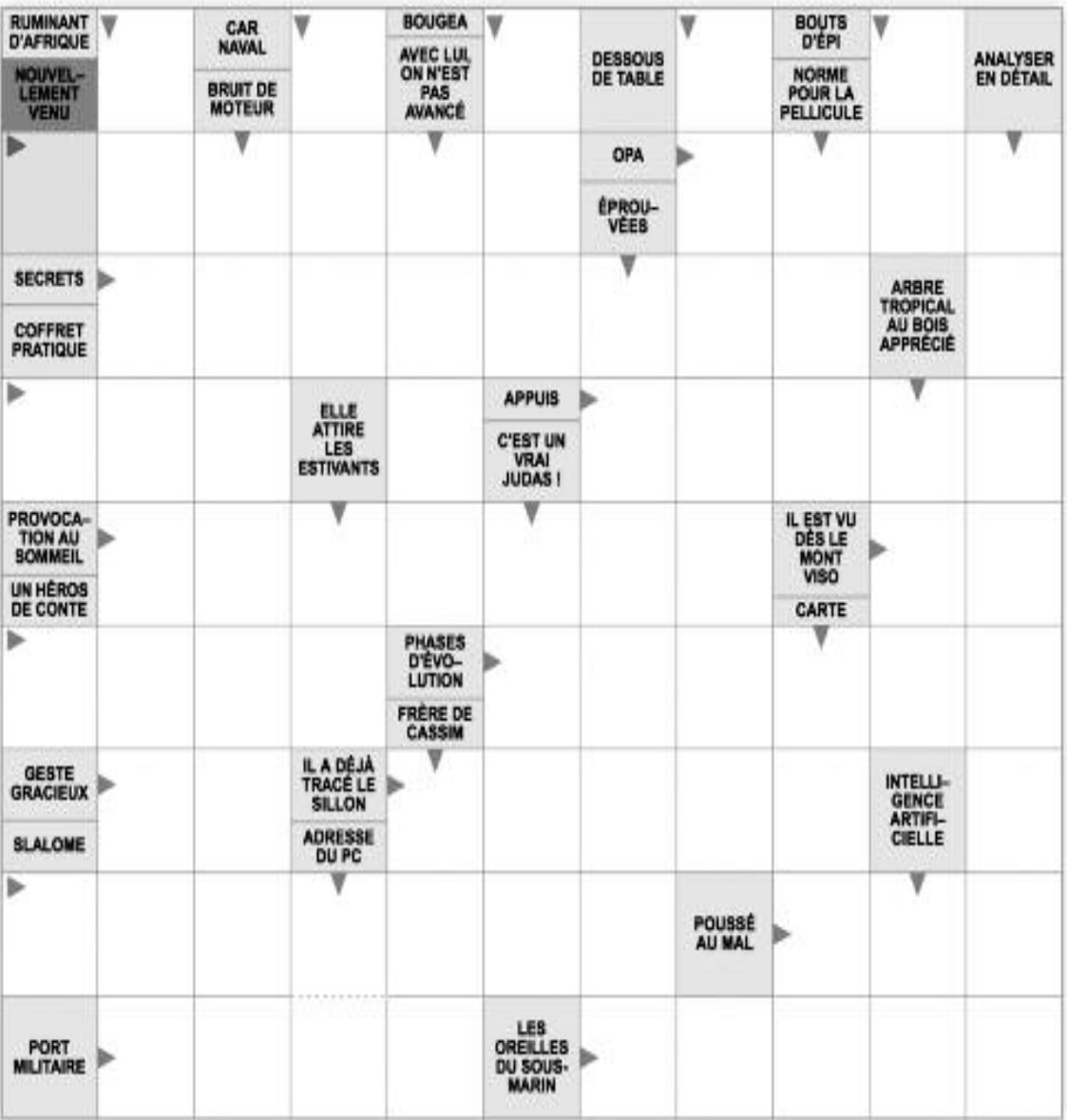


6	2	7	4	8	3	5	1	9
4	8	5	9	1	6	7	3	2
9	1	3	5	2	7	6	8	4
2	4	6	3	7	8	1	9	5
8	3	9	1	6	5	4	2	7
7	5	1	2	4	9	8	6	3
3	9	8	6	5	4	2	7	1
1	6	4	7	3	2	9	5	8
5	7	2	8	9	1	3	4	6

Solution

sudoku

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus:
405 nouveaux cas, 194 guérisons
et 9 décès ces dernières
4 heures en Algérie

Quatre cent cinq (405) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 194 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 58.979 dont 405 nouveaux cas,

soit 0,9 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1989 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 40771, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 15 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 22 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 11

autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Coopération algéro-française

« Les résultats définitifs du référendum
annoncés sous décade »

« Le Conseil constitutionnel prendra tous les recours en compte, relatifs au référendum sur l'amendement constitutionnel, une fois les PV de dépouillement émanant des comités concernés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays respectivement », a affirmé le président du Conseil constitutionnel sur les ondes de Radio Algérie Internationale et ce, avant « l'annonce des derniers résultats sous décade ». L'invité de la RAI rappelle que « la loi électorale permet à tout électeur de faire recours quant à la régularité de l'opération électorale en inscrivant sa doléance sur le PV de dépouillement concerné. » A rappeler que le président de l'Autorité nationale indépendance des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a annoncé lundi que son instance a enregistré 5.636.172 voix exprimées dont 45.071 voix inscrites à l'étranger. Les résultats préliminaires du scrutin ont donné

5.023.385 votants dont 633.885 voix annulées et que 407 voix en ballottage attendant la décision du Conseil constitutionnel. A noter que l'ANIE a compté 3.355.518

voix exprimant le "Oui", ce qui équivaut 66.90% x alors que 1.676.867 de voix ont exprimé le « Non », ce qui équivaut à 33%.



Présidence

Le Président Tebboune "réagit au traitement"
et son état de santé "s'améliore
progressivement"

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, continue de recevoir un traitement dans un hô-

pital allemand spécialisé après avoir contracté la Covid-19. Le staff médical assure que Monsieur le Président réagit au traite-

ment et que son état de santé s'améliore progressivement conformément au protocole sanitaire".

ANP

Le Conseil de la nation participe aux
travaux de la 206e session du conseil
directeur de l'UIP

Le Conseil de la nation a participé mardi aux travaux de la 206e session du Conseil directeur de l'Union interparlementaire (UIP), tenue en visioconférence. Le vice-président du Conseil de la nation, membre du groupe interparlementaire, Hamid Bouzekri a participé aux travaux de cette session, dans le cadre de la délégation

parlementaire présidée par, Slimane Chenine, président de l'Assemblée populaire nationale (APN). La 206e session a vu la participation de 412 parlementaires représentant 145 Parlements membres de l'UIP. A cette occasion, il a été procédé à l'élection du portugais Duarte Pacheco nouveau président de l'Union interparlementaire pour un mandat

de trois ans, en remplacement de la mexicaine, Gabriela Cuivas Barron. Nombre de questions ont été abordées dont les conclusions du 5e congrès des présidents de Parlements, le rapport de la commission des droits de l'Homme des parlementaires ainsi que la situation au Mali notamment après la dissolution du Parlement en août dernier.

Venu lui rendre une visite d'adieu
Chiali reçoit Pasquale Ferrara
l'ambassadeur d'Italie à Alger

Le ministre des Travaux publics, Farouk Chialé a reçu, lundi au siège de son ministère, l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Pasquale Ferrara qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette visite, les deux parties ont évoqué les relations bilatérales et les domaines de coopération et de partenariat dans le domaine des Travaux publics, indique-t-on dans le com-

muniqué. Les entretiens ont porté sur les éléments essentiels de la coopération et de partenariat entre l'Algérie et l'Italie, ainsi que sur les moyens à même d'aider à leur développement, selon la même source qui ajoute que plusieurs points d'intérêt commun ont été également passés en revue. À ce titre, les deux parties ont convenu de poursuivre les efforts en vue de développer les relations bilatérales dans le domaine des Travaux publics.

Cour d'Alger:
Ali Haddad condamné
à 12 ans de prison ferme,
Ouyahia et Sellal à 8 ans

La Cour de justice d'Alger a condamné, mardi, l'homme d'affaires Ali Haddad à 12 ans de prison ferme et les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de 8 ans de prison ferme, inculpés tous dans des affaires de corruption. Le juge a décidé également l'acquittement des membres de la famille d'Ali Haddad. Le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait condamné, en juillet dernier, le principal accusé Ali Haddad à 18 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA et la confiscation de tous ses biens,

ainsi qu'une peine de 12 ans de prison ferme et une amende d'un (1) million DA à l'encontre des deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. Sont poursuivis également, dans le cadre de la même affaire, les anciens ministres des Transports et des Travaux publics et de l'Industrie, Ammar Ghoul, Amara Benyounes, Abdesslem Bouchouareb, Abdelghani Zaalane, Abdelkader Kadi et Boudjemaa Talai, outre les walis d'El Bayadh et d'Annaba, respectivement Abdellah Benmansour et Mohamed Selamani.

USA:

Plus de 100 millions
d'Américains ont voté
de façon anticipée

Plus de 100 millions d'Américains ont voté de façon anticipée pour l'élection présidentielle, avant même le jour du scrutin hier, selon le dernier comptage actualisé du US Elections Project. Les bulletins, envoyés par courrier ou déposés en personne par les électeurs avant l'ouverture officielle des bureaux de vote mardi, représentent plus de 72% du nombre total de bulletins lors de l'élection de 2016, selon ce comptage établi par l'Université de Floride, relayé par des médias. En pleine pandémie de nouveau coronavirus, le vote anticipé a battu des records cette année, de nombreux électeurs

ayant préféré participer au scrutin en amont afin d'éviter les foules le jour de l'élection. Il y a quatre ans, 57 millions d'électeurs avaient voté en avance, selon le site de la US Election Assistance Commission. Au Texas, le nombre d'électeurs à avoir voté de façon anticipée cette année dépasse le nombre total de Texans ayant voté en 2016. Le camp Trump affirme, sans preuves à l'appui, que le vote par correspondance est davantage sujet aux fraudes et susceptible de "truquer" les résultats, et promet que ses électeurs se déplaceront eux en masse hier pour faire mentir les sondages donnant le républicain battu.

Egypte:

Libération de 416 personnes
arrêtées lors d'une
manifestation

Un tribunal égyptien a ordonné, hier, la libération de 416 personnes, arrêtées fin septembre pour avoir participé à des manifestations contre les hautes autorités du pays, selon une source judiciaire. "La Cour d'assises de Giza a ordonné la libération de 416 suspects accusés d'avoir participé aux manifestations du 20 septembre mais leur libération reste soumise à des mesures conditionnelles", selon la même source. Souvent, ces mesures oscillent entre l'obligation de se présenter au poste de police le plus proche pour un contrôle quotidien et l'obligation d'y passer

la moitié de la journée. Le 27 septembre, le procureur général égyptien avait, lui, annoncé avoir ordonné la libération de 68 mineurs arrêtés à cette même occasion. Ces rassemblements sont survenus dans un contexte de colère, face aux difficultés économiques accumulées depuis la mise en place en 2016, par les autorités, d'une stricte politique d'austérité et une récente campagne visant à faire cesser les constructions illégales, avec de lourdes contraventions notamment.